

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 206

MONTREAL, LE MARDI 7 SEPTEMBRE 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Un festival mais pas une fête

Ce n'est pas le public qui manque au FFM, c'est un brin de folie

Odile Tremblay

Le 17e Festival des films du monde vient de se terminer hier soir après ses onze jours réglementaires d'activités cinématographiques. Drôle de festival, d'aucuns diront pas drôle du tout. Parce qu'enfin, des films, on nous en sert, et des bons (surtout hors compétition). Non, ce qui manque, c'est la fête. Ce qui manque c'est la folie, ou n'en déplaie à Arletty qui ne savait pas trop si elle en avait la gueule, de l'atmosphère.

Bon an mal an, 30 000 personnes environ viennent faire leur tour au FFM, dont 10 000 inconditionnels mordus, qui, dans l'axe Bleury-Sainte-Catherine déambulent du Parisien à l'Impérial, avant de bifurquer par la Place des Arts, pour faire leur plein de productions internationales. Certains observateurs prétendent d'une fois à l'autre que l'affluence baisse. Mais des gens, il y en avait en 93. Le FFM affichait 20% de plus de projections complètes que l'an dernier (plus de 125 guichets fermés contre moins de 100 en 92). Dans la rue, on voyait des files d'attente. Tout le monde bien aligné, programme en main. Y a-t-il un art plus grand public que le septième?

Au FFM, le cinéma se réduit trop souvent, hélas, aux projections dans les salles. Il manque cruellement de lieux de rencontre, d'animation, de clowns déguisés en Charlot, d'activités jeunesse. Il manque de projections de nuit sur grand écran, de panels plus animés. Le FFM est un festival en mal de festivités, en mal de pétillant comme un champagne à plat. Son ouverture au grand public (à l'encontre de Cannes par exemple qui n'accueille que le milieu du cinéma) constitue pourtant un atout considérable. L'événement pourrait se transformer facilement en fête du septième art, avec une simple étincelle il exploserait. Sans avoir besoin pour ça d'inviter un *has been* comme Roger Moore à reprendre du service.

Ils en ont vu des festivals déferler dans leurs rues du centre-ville, les Montréalais. Au point d'avoir développé une vraie expertise en la matière. Ils aiment ça, en plus. L'été leur a apporté leur plein de jazz et d'humour. Et au début septembre, le temps est encore chaud, propice à tous les coups de coeur pour le septième art qu'on ne leur donne pas, faute d'idées, d'enthousiasme, d'allant. Dans deux ans, on fêtera les cent ans du cinéma. Le fera-t-on dans l'ennui, en un simple alignement de projections. Et la passion, bordel? Comme demanderait l'autre.

Par ailleurs, aux yeux du festivalier, la compétition bat souvent de l'aile. C'est grâce à elle que le rendez-vous montréalais se range, à la grande fierté de son directeur, parmi les festivals internationaux de catégorie A. Le hic, c'est que la compétition ne constitue pas, beaucoup s'en faut, la section la plus dynamique du festival. Cette édition-ci, on a cru, surtout à mi-parcours, avoir atteint le fond du tonneau. Les derniers jours voyaient heureusement remonter le niveau général de la catégorie, mais que de films consternants a-t-il fallu se taper auparavant! (à neuf heures du matin, c'est dur). Sur les 20 longs métrages présentés en compétition, au moins huit n'avaient pas de raison valable de s'y retrouver. Ni cet artisanal *Amigomio* des Argentins Jeanine Meerapfel et Alcides Chiesa, ni ce soporifique *Exil bleu* du Turc Mavi Sürgin, ni ce frivole *Amant bilingue* de l'Espagnol Vicente Aranda, ni, cerise sur le sundae, ce *Poisson Lune* invertébré du Français Bertrand Van Effenterre. Parfois, on se gratte en vain la tête en essayant de découvrir quels critères peuvent bien déterminer une partie de la sélection. Pour un magistral *Il Lango Silenzio* de Margarethe von Trotta, un provocant *Kalifornia* de Dominic Sena, un lancinant *La Madre Muerta* de l'Espagnol Juanma Bajo Ulloa, combien de petits films sans envergure?

Pour un journaliste, couvrir la compétition, c'est manquer la plupart des bons morceaux du festival, qui existent bel et bien, mais dispersés dans les autres catégories. Des fois, on réussit à s'évader en attrapant au vol une merveille hors concours qui vous redonne le goût de vivre. Ça s'appelle *Latcho Drom*, c'est signé Tony Gatilif et c'est plein de gîtans qui chantent et roulent sur les routes d'Europe en vous faisant danser avec eux. Au cinéma, on retrouve des gîtans partout cette année, au documentaire comme en fiction avec l'incandescent *Mazeppa* du dompteur de chevaux Bartabas. Et leur présence est un souffle d'air libre sur le septième art.

Ailleurs, en compétition, le grand thème de l'heure, fut le sexe de plus en plus explicité, faisant éclater à plein écran toutes les frontières qui séparaient le porno et l'érotisme bon teint du cinéma de papa. Et entre deux films chauds, a beau s'être glissé *And The Band Played On*, film américain sur la sombre aventure du sida, le festivalier l'a compris: ce n'est pas demain la veille que le septième art entrera à l'ère du condom. Serait-ce que le cinéma retarde sur la société? Dans certains domaines, il marche un pas derrière, prend le train de l'Histoire après qu'il soit passé, comme dans ce convainquant film *Trahir* (Grand Prix des Amériques) du Roumain Radu Mihaileanu qui nous replongeait en plein régime Ceausescu, comme si le tyran n'était pas mort. Le septième art a aussi besoin du recul de l'analyse.

Mais le 17e FFM était clôturé hier soir, disant «à la prochaine» aux cinéphiles. Le festival montréalais a survécu à tant de crises financières, tant de rapports Secor ou autre, tant de critiques, on se dit qu'il est là pour rester. Et pourquoi pas dans la fête? On peut toujours rêver...

La compétition laisse souvent à désirer

La compétition laisse souvent à désirer

La compétition laisse souvent à désirer

La compétition laisse souvent à désirer

La compétition laisse souvent à désirer

LE MONDE

La rentrée scolaire à Sarajevo

PAGE B 3



MONTREAL

Nouvel ultimatum aux employés municipaux

PAGE A 3

L'ENTREVUE

Fernande Saint-Martin: sous l'empire des signes

PAGE B 1



Le stade a enfin son héros

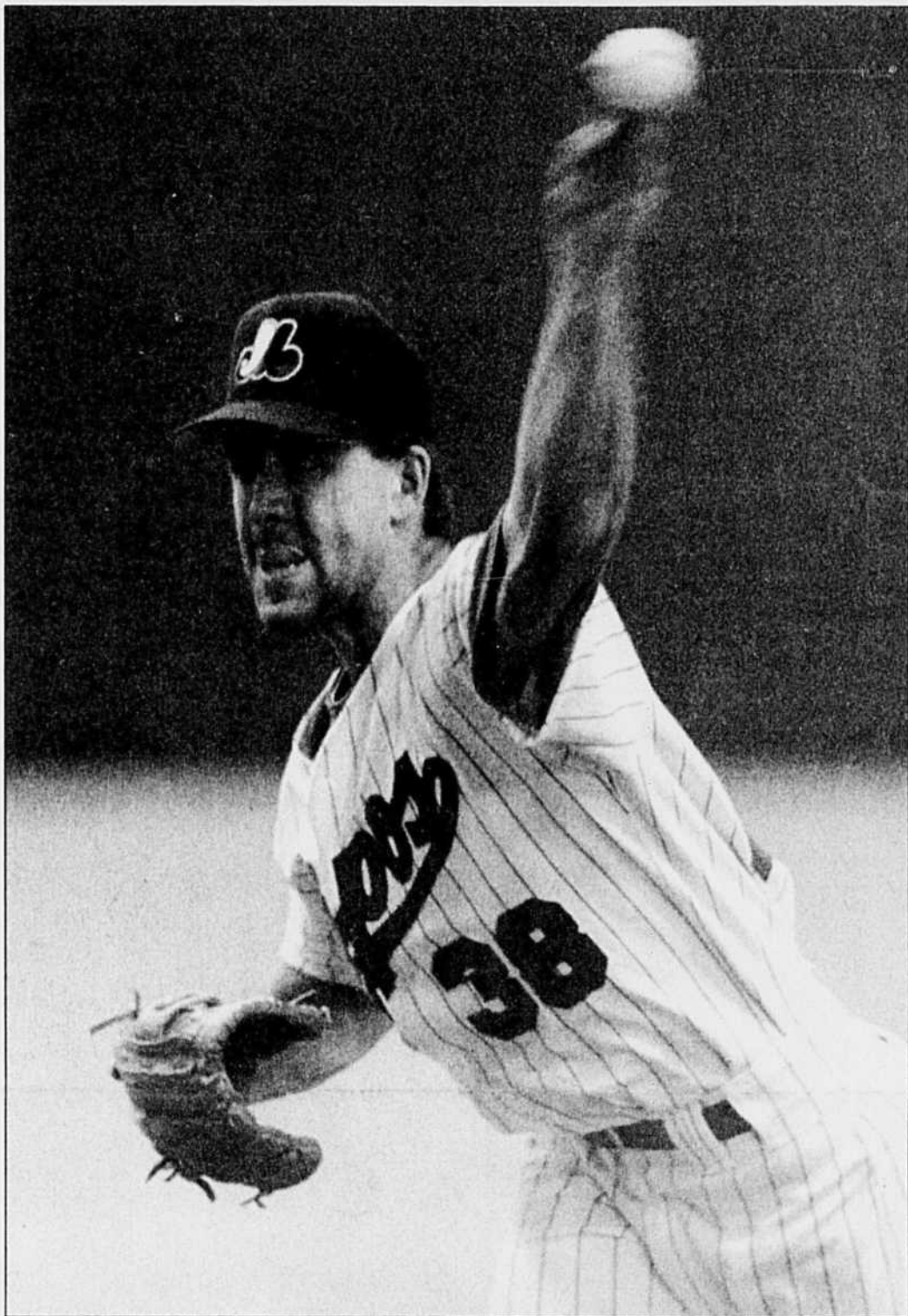


PHOTO JACQUES NADEAU

C'est fait! Denis Boucher a lancé pour les Expos hier après-midi et Montréal s'est trouvé un héros du baseball. C'est sans doute ce qu'il fallait pour créer ce lien d'affection qui manquait entre le public montréalais et le baseball.

Un après-midi de rêve pour Denis Boucher

DANNY VEAR
LE DEVOIR

Denis Boucher a vécu un après-midi de rêve à son premier départ dans l'uniforme des Expos de Montréal. Le p'tit gars de Lachine a lancé six manches, accordé six coups sûrs, un seul point et aidé les Expos à remporter une victoire de 4 à 3 sur les Rockies du Colorado.

«Aujourd'hui, c'est incroyable ressentir ce que j'ai senti...», a dit Denis Boucher, ému, avant de verser quelques larmes après la rencontre.

Depuis une semaine, les amateurs de baseball attendaient l'arrivée du lanceur de 25 ans, le premier Québécois à lancer pour les Expos depuis le départ de Claude Raymond en 1971.

Hier après-midi, ils étaient 40 066 personnes à assister au match au Stade olympique.

«Je suis content. J'avais beaucoup de pression sur le dos. J'étais nerveux. Je voulais bien faire. J'ai gardé l'équipe dans la partie le temps que j'ai lancé», a dit Denis Boucher après la rencontre.

Debout, la deuxième meilleure foule de la présente saison des Expos a applaudi le jeune Boucher dès son entrée sur le terrain de baseball et pendant une bonne partie de sa période de réchauffement.

Hot-dog en main, casquette sur la tête, la plupart des partisans l'ont appuyé sans réserve tout au long de sa présence dans le match. «Ça arrive pas souvent qu'un Québécois lance ici. Je suis très fier», a expliqué Claude Lussier, un des milliers de partisans conquis. «Il était temps», a dit Sylvain Laniel, 16 ans, amateur de baseball nationaliste qui agitait un drapeau fleurdelisé dans les

VOIR PAGE A 10: BOUCHER

Alerte électorale

Kim Campbell devrait déclencher des élections aujourd'hui ou demain

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada est sur le point de plonger dans l'inconnu d'une campagne électorale des plus attendues et les plus imprévisibles de son histoire.

Ce matin, les cinq principaux partis fédéraux sont sur un pied d'alerte en perspective du déclenchement aujourd'hui ou au plus tard demain d'une élection générale pour le 25 octobre.

Tel que le prévoyait tous les scénarios évoqués depuis quelques semaines, la première ministre Kim Campbell a en effet confirmé, en marge d'une entrevue en fin de semaine, qu'elle n'attendrait pas davantage pour envoyer les Canadiens aux urnes. «Je ne suis pas à la recherche d'un troisième mandat conservateur consécutif mais bien d'un premier mandat pour Kim Campbell», a-t-elle indiqué par la même occasion sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada dimanche soir.

Si les conservateurs attendent avec anxiété l'issue de cette campagne pour voir si leur parti de choisir Mme Campbell comme chef leur permettra de se maintenir au pouvoir, ils ne sont pas les seuls à jouer gros jeu dans le cadre de cette élection.

VOIR PAGE A 10: ALERTE

Tiraillements chez les professeurs

Des syndicats CSN veulent le retour au front commun

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Le retrait de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) du front commun du secteur public suscite de sérieux tiraillements dans les rangs des syndicats de professeurs de cégeps affiliés à la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ).

LE DEVOIR a appris que le regroupement des 32 syndicats de professeurs qui compose la majorité de la FNEQ a adopté vendredi dernier une proposition visant à convaincre la centrale de réintégrer le front commun.

Cette proposition devrait être soumise aux assemblées générales des syndicats locaux au cours des prochains jours.

Cette décision survient une semaine à peine après que le président de la CSN, M. Gérald Larose, eut annoncé publiquement qu'elle ne souscrivait plus à la stratégie de négociations actuelles par laquelle les employés de l'État tentent d'échapper aux trois jours de congé forcés prévus à la Loi 102 en échange d'une récupération à même leurs conditions de travail de l'équivalent de 1% de la masse salariale.

La CSN préférerait faire bande à part en proposant un

VOIR PAGE A 10: PROFESSEURS



Coup de chapeau à la dissidence roumaine

Le grand prix à Radu Mihaileanu pour Trahir

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

On peut faire toutes les prédictions de la terre, présumer que *Il Lango Silenzio* de Margarethe von Trotta rassemblera haut la main le Grand prix des Amériques. Généralement, à ces petits jeux-là, on se trompe. Et quand hier soir, à la soirée de clôture du FFM au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, le jury octroyait la palme des Amériques à *Trahir* du Roumain Radu Mihaileanu, quelques murmures d'étonnement étouffés ont fusé dans la salle. Ce film n'était pas le grand favori de la critique. Quoique à vrai dire, on était nombreux à apprécier la sobriété de ton, jumelée au jeu convainquant de Johan Leysen qui faisait de *Trahir* une oeuvre de plus sur la dissidence en pays communiste d'antan, mais une oeuvre accessible, bien menée, au ton juste, qui fera mieux comprendre au grand public le cauchemar du régime Ceausescu. *Trahir*, qui sort en salle cette semaine à Montréal, constituait le grand gagnant de la compétition et récolta plusieurs lauriers.

Mais la surprise des surprises fut le prix d'interprétation masculine décerné à nul autre qu'à Denis Mercier, le transsexuel du *Sexe des étoiles*, le film de Paule Baillargeon qui faisait l'ouverture du FFM, cet acteur que, dans une belle unanimité, la critique avait trouvé fort peu crédible. Allez-y comprendre quelque chose...

Le jury sur lequel siégeaient trois critiques de cinéma, Gugliel-

mo Biraghi, Jack Mathews et Michel Rebichon, les cinéastes Eli-seo Subiela et Gonzale Herralde, ainsi que les acteurs Ben Kingsley et Marie Tifo n'ont manifestement pas vu la même chose que les critiques du festival. Un prix d'interprétation masculine fut quand même décerné ex aequo à Johan Leysen, le bouleversant interprète du film *Trahir*.

Le superbe *Il Lango Silenzio* de Margarethe von Trotta ne s'en retournait quand même pas bredouille puisqu'en plus du prix o-cuménique (qui couronnait ex aequo *Trahir*), et le prix du public, il a mérité le prix d'interprétation féminine (auquel tout le monde s'attendait) à Carla Gravina pour son jeu si sensible de la femme d'un juge italien menacé par la mafia.

C'est *And the Band Played On* de l'Américain Roger Spottiswoode, un téléfilm remontant le cours de l'aventure du sida qui reçut le grand prix spécial du jury, certainement plus à cause du courage de son sujet (le film ne donne pas le beau rôle aux Américains) et de son intérêt historique indéniable (le film est très documenté) que pour son traitement cinématographique très conventionnel.

Ce jury décernait un double prix de mise en scène, à Claude Lelouch et à Juanma Bajo Ulloa, couronnant deux films auxquels le public fit fête ce dernier week-end.

A travers *Tout ça...pour ça*, Claude Lelouch faisait se bidonner la salle en lui servant une comédie épicée sur la salade de



Claude Lelouch au DEVOIR

Le film de la vie

PAGE B 8

VOIR PAGE A 10: FFM

INDEX

Les Actualités...A2
Agenda culturel...B6
Amorces classées...B4
Avis publics...B2
Culture...A8
Économie...A6
Éditorial...A8

Idees...A9
L'Entrevue...B1
Le Monde...B3
Montréal...A3
Mots croisés...B4
Politique...A5
Les Sports...B5



Météo
Passages nuageux
Max.: 21
Détails en B4

• LES ACTUALITÉS •

Plus de la moitié des municipalités québécoises renouvellent leur conseil municipal le 7 novembre

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Les électeurs de 853 des 1451 municipalités du Québec seront appelés aux urnes le 7 novembre prochain pour élire les membres de leur futur conseil municipal.

Dans toutes ces villes, sauf une, Yamachiche, le scrutin permettra également de pourvoir au poste de maire.

À travers la province, 16 municipalités de plus de 20 000 habitants seront le théâtre d'une lutte électorale, dont une dizaine dans la région métropolitaine de Montréal. Trois d'entre elles appartiennent à la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Bien que la période officielle de mise en candidature ne débute que le 10 septembre prochain, plusieurs des principaux protagonistes ont déjà fait connaître leurs intentions, comme le montre un survol de ces municipalités effectué ces jours-ci par LE DEVOIR.

À Laval, deux aspirants tenteront ainsi de faire mordre la poussière au maire sortant Gilles Vaillancourt, du Parti du Ralliement officiel. Ce sont l'homme d'affaires Jean Rizzuto, du Parti Option Laval, et l'avocat Serge

Tremblay, du Parti lavallois.

À Québec, le maire Jean-Paul L'Allier, du Rassemblement populaire, devra subir l'assaut de l'avocat François Marchand, qui défendra les couleurs du Progrès civique, et de Patrice Fortin, un bénéficiaire de l'aide sociale qui se présente sous la bannière du Parti j'en peux plus.

À Sainte-Foy, le Parti Présent Sainte-Foy n'a pas encore désigné le pugiliste qui tentera de déloger la mairesse Andrée P. Boucher, du Parti Action Sainte-Foy.

À Chicoutimi, bien que plusieurs noms circulent, personne n'a encore annoncé son intention de faire la lutte au maire sortant Ulric Blackburn, du Parti Chicoutimi métropolitain.

À Verdun, le maire Raymond Savard se représente pour le Parti d'action des citoyens. Son adversaire sera le bijoutier Georges Bosse, du Parti d'action municipale.

Dans le groupe des municipalités de moins de 50 000 habitants, les électeurs de trois villes membres de la CUM iront à l'isoloir: ceux de Pierrefonds, Anjou et Lachine.

Dans la première, le maire Marcel Morin, qui a su rallier les forces d'opposition, demeurera pour l'instant seul en lice.

Dans la seconde, le maire Richard Quirion, de la Relève démocratique municipale, croîra le fer avec Benoît Corbeil, d'Alliance Plus, et l'avocat Tony De Michele, du Parti Action populaire. Dans la dernière, le maire Guy Dicaire n'a pas encore fait part officiellement de ses projets. On ne lui connaît pas encore de concurrent.

Des élections auront lieu dans quatre autres municipalités de la ceinture métropolitaine.

À Repentigny, le maire Jacques Dupuy a annoncé son retrait de la vie publique. Elu chef du Parti d'Action démocratique, le conseiller Gilles Bouchard défendra les honneurs de sa formation devant le comptable Alain Brien, du Parti municipal.

À Terrebonne, le maire sortant Irénée Forget, du Parti de l'avenir des citoyens, fera face à l'ingénieur Jacques Gravel, du Mouvement Action Terrebonne.

À Saint-Jérôme, trois candidats ont confirmé leur candidature. Ce sont Huguette Bourdeau, une femme d'affaires du Parti du renouveau, Jean-Marc Thomas, un professeur du Parti démocratique, et Denis Germain, un retraité du Parti jérômien.

Trois autres candidats laissent courir la rumeur: le maire sortant Marcel Prud'homme, dont le Parti d'action positive s'est récemment dissous, l'ex-maire Jean-Claude Hébert, et l'homme d'affaires Jacques Danis.

À Blainville, le maire intérimaire Onil Charon, du Rassemblement des citoyens, qui a remplacé dernièrement Paul Mercier qui a quitté la vie politique, aura pour adversaire Pierre Gingras, du Parti d'action civique.

Ailleurs en province, quatre autres municipalités attirent l'attention.

À Granby, trois candidats convoient le poste de Louis Choinière qui quitte ses fonctions. Ce sont les indépendants Carl Bourque, Michel Choinière et Michel Duchesneau.

Au Cap-de-la-Madeleine, deux indépendants, le commerçant Alain Croteau et le notaire Nelson Ward, convoient le fauteuil de premier magistrat laissé vacant par le départ de Jean-Claude Beaumier.

À Sept-Îles, on ignore encore les intentions du maire Jean-Marc Dion, mais l'avocat Charles-Henri Desrosiers a indiqué qu'il se serait dans la course.

Enfin, la récente fusion de Victoriaville et d'Arthabaska amènera sur le ring les maires

de ces deux anciennes municipalités, Robert Camiré et Pierre Roux, ainsi que Denis Saint-Pierre, ex-maire de Victoriaville.

Parce qu'elles comptent plus de 20 000 habitants, ces municipalités sont soumises à la réglementation sur le financement des partis politiques et sur les dépenses électorales contenue au chapitre 13 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Selon la population électorale de leur municipalité, les candidats à la mairie devront respecter un plafond de dépenses qui variera, par exemple, d'environ 69 000\$ à 110 000\$ dans des grandes villes comme Laval et Québec, à environ 9 000\$ ou 10 000\$ dans de plus petites localités comme Blainville ou Saint-Jérôme.

Le plafond autorisé pour les candidats conseillers, qui sera lui aussi fixé de façon définitive une fois le recensement completé, varie approximativement de 2500\$ à 5000\$.

La moitié de ces montants sera remboursée par le Trésor public. Ce n'est que le 15 octobre prochain, à la clôture des candidatures, qu'on connaîtra la liste définitive des candidats et l'identité des maires et conseillers élus, s'il y a lieu, par acclamation.

À compter du 1er janvier 1994

Renault et Volvo ne feront plus qu'un

Paris (Reuter) — Alliés depuis trois ans, Renault et Volvo ont annoncé hier leur fusion à compter du 1er janvier 1994. Renault-Volvo RVA constituera le sixième groupe automobile mondial avec plus de 200 000 salariés, environ 12% du marché européen et un chiffre d'affaires qui représenterait 241 milliards de francs (50 milliards de dollars) en 1992.

Chacun des deux partenaires conservera sa marque et ses lignes de produit. L'État français détendra directement ou indirectement 65% de la nouvelle société, le constructeur suédois prenant 35%.

L'accord de fusion prévoit la création d'une société holding, RVC, qui détendra 35% de Renault-Volvo RVA et qui sera détenue à hauteur de 51% par Renault SA et 49% par AB Volvo. Renault et Volvo détendront directement 46,36% et 17,85% de Renault-Volvo.

Ce sont ces 46,36% détenus directement par l'État français qui pourront être privatisés. Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, a déclaré que cette privatisation n'aurait pas lieu avant le second semestre 1994 et que son calendrier dépendrait de la célérité et de la réussite de la fusion, de l'état des marchés financiers et du marché automobile. «Mieux vaut

vendre Renault dans les meilleures conditions possibles», a-t-il dit.

Renault-Volvo, dont le siège sera à Boulogne-Billancourt, sera dirigé par un directoire présidé par Louis Schweitzer, PDG de Renault, sous la supervision d'un conseil de surveillance nommé pour six ans dont la présidence doit être proposée à Pehr Gyllenhammar, président de Volvo.

Ce conseil comprendra 14 membres: 10 représentants des actionnaires, un représentant des organisations syndicales suédoises, un représentant du personnel des filiales de Renault-Volvo situé en dehors de la France et de Suède, deux représentants élus du personnel français. Renault s'attend à ce que leur fusion permette aux deux constructeurs de dégager plus de 30 milliards de francs d'économies (6 milliards de dollars) d'ici l'an 2000.

Pour Renault, «une utilisation conjointe des moyens des deux groupes tant dans le domaine de la recherche et du développement que dans celui des capacités industrielles, et dans la meilleure couverture des marchés, présente des avantages considérables.» «Il était donc naturel que cette alliance débouche sur une fusion complète qui permettra

d'accélérer encore des synergies et de dégager rapidement de très importantes économies», ajoute le constructeur dans un communiqué. Le capital de Renault-Volvo sera introduit en Bourse dès que les conditions auront été réunies. «L'État français se réservant la possibilité de transformer une action ordinaire qu'il détient dans Renault-Volvo en une action spécifique», précise Renault.

«L'objectif du gouvernement était de faciliter à terme une large privatisation, de préserver l'intérêt du patrimoine de l'État et de garantir la pérennité du contrôle de l'État», a déclaré un porte-parole du ministère français de l'Industrie.

En Suède, gouvernement et syndicats ont salué l'accord Renault-Volvo mais, en France, le syndicat CGT l'a jugé inacceptable et a dit vouloir tout mettre en oeuvre pour rendre la fusion «inopérante». Le syndicat, qui reste le plus important de la Régie, même s'il a été devancé par une coalition aux dernières élections du comité central d'entreprise, déclare que le «seul objectif» de cette fusion «est d'accélérer les suppressions d'emplois, les fermetures de sites et la disparition de services entiers au nom de la chasse aux doublons».

Les compagnies aériennes au bord de l'abîme, estime Jeannot

Le Caire (Reuter) — Les compagnies aériennes sont au bord de l'abîme et pourraient bien s'effondrer si la récession se poursuit dans le transport aérien, a déclaré hier le directeur général de l'Association du transport aérien international (IATA), Pierre Jeannot.

S'adressant à un groupe de cadres et d'analystes, Pierre Jeannot a estimé que les pertes combinées des compagnies membres de l'IATA pourraient atteindre des dizaines de milliards cette année.

Depuis trois ans, les pertes ont totalisé 11,5 milliards\$ US. Certaines compagnies ont depuis disparu. D'autres ont dû s'allier. Une féroce guerre des tarifs fait rage entre celles qui restent.

«Je ne fera pas une estimation des pertes en 1993 au dollar près, mais elles atteindront plusieurs milliards. Les choses en sont là», a dit M. Jeannot. Les dirigeants de compagnies confient qu'ils sont d'accord avec cette estimation. Et pour eux, la hausse des capacités de transport excédentaires est de très mauvais augure. Elles ont augmenté de 1,5% en 1990, de 2% en 1991 et de 3% en 1992.

Cet excédent a mené les compagnies à réduire leurs tarifs, déclenchant une dure guerre des prix. Ge-

rald Baliles, haut fonctionnaire américain qui a présidé une commission d'enquête sur la situation des transports aériens cette année, pense qu'il faut mettre fin aux accords bilatéraux «archaïques» et leur substituer des accords multilatéraux.

Les accords existants entre les États-Unis, le Japon et l'Australie sont déjà vivement critiqués par les compagnies. L'accord avec la Grande-Bretagne est en renégociation. Celui avec la France est rompu.

«Dans plusieurs marchés, il y a des liaisons non rentables alors que d'autres qui pourraient l'être n'existent pas. Certains pays protègent leurs compagnies aériennes, d'autres les restreignent. Cela doit cesser», a dit Baliles.

Le remplacement des vieux systèmes de navigation terrestres par le réseau de guidage par satellites permettrait aux transports aériens d'économiser 5 milliards\$ par an, estime-t-il. Pierre Jeannot pense, quant à lui, que plusieurs fusions ou alliances ont été mal conçues parce qu'elles n'ont visé qu'à accroître les revenus plutôt qu'à réduire les capacités excédentaires. Les pertes des compagnies ces trois dernières années équivalent à une subvention de 14,25\$ US par passager.

250 000\$ LE MATIN ÇA RÉVEILLE!



MME ANDRÉE DÉRY-TREMBLAY DE MONTRÉAL
L'HEUREUSE GAGNANTE DE 250 000\$

N'EST-CE PAS, MME DÉRY-TREMBLAY!

Deux façons d'aller à la télé au lieu d'une, jusqu'à 500 000\$ à gagner chaque matin à Salut Bonjour... vraiment, on a réinventé la Roue!

ROUE de FORTUNE®

ON A RÉINVENTÉ LA ROUE!



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Pour comprendre le monde en mutation

Études arabes
Études est-asiatiques*
Études italiennes
Études latino-américaines
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes

Renseignements : 343-7327
*343-5970

(0296)



RÉSULTATS

loto-québec



Tirage du 93-09-04

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2 600 061,20 \$
5/6+	1 780 018,30 \$
5/6	235 2 655,40 \$
4/6	16 214 73,70 \$
3/6	306 235 10,00 \$

1 21 23 25 29 44

Numéro complémentaire: 45

Vente totale: 18 361 050,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 200 000,00 \$

Prochain tirage: 93-09-08



Tirage du 93-09-04

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	2 12 396,20 \$
5/6	42 393,50 \$
4/6	1 928 40,00 \$
3/6	25 600 5,00 \$

6 15 19 29 35 41

Numéro complémentaire: 28

Ventes totales: 944 734,00 \$

Gros lot à chaque tirage: 1 000 000,00 \$

1 000 000,00 \$



T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

• LE DEVOIR •

MONTREAL

Léa Cousineau sert un nouvel ultimatum à ses 13 000 employés

La Ville utilisera tous ses droits pour récupérer 34 millions\$

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Déçue qu'aucune séance de négociation n'ait eu lieu ce week-end avec les 13 syndicats de la ville, la présidente du comité exécutif de Montréal, Mme Léa Cousineau, a servi hier un nouvel ultimatum à ses 13 000 employés.

À défaut d'une entente signée avant le 15 septembre, date d'entrée en vigueur de la Loi 102, Montréal utilisera tous ses droits de gérance pour récupérer unilatéralement 34 millions\$ dans la sécurité d'emploi et la rémunération de ses employés.

«Je n'en ai pas le goût, a lancé Mme Cousineau. Mais si je dois le faire, je le ferai.»

Sans pour autant entrer dans les détails, la présidente du comité exécutif a précisé que cette récupération pourrait prendre la forme d'une réduction temporaire de la main-d'œuvre et une diminution des salaires versés aux syndiqués.

«Les déclarations publiques des uns et le silence des autres nous indiquent aujourd'hui que les syndicats pourraient passer à côté de l'offre que nous

leur avons présentée, a déclaré Mme Cousineau. Pour éviter des ponctions directes sur le chevron de paye, j'invite nos employés et leurs syndicats à réfléchir sérieusement.»

Pour la numéro deux de l'administration municipale, les syndicats ont le choix entre deux options

Boucler le budget

La première, celle d'une entente négociée, permet la récupération de 40 millions\$ par des assouplissements aux conventions collectives touchant les plages horaires, le temps supplémentaire et les contrats forfaitaires.

L'offre globale garantit à tous les employés la sécurité d'emploi, la protection du salaire, une convention de trois ans avec une augmentation salariale la dernière année et une participation à l'examen de l'organisation du travail grâce à des comités mixtes sur la productivité et la formation professionnelle.

La seconde option, celle du recours à la Loi 102, implique le gel des salaires, la récupération de % de la masse salariale et la perte du droit de grève.

«Mais la loi est insuffisante», prévient Mme

Cousineau. C'est pourquoi, Montréal devra récupérer unilatéralement 36 millions\$ supplémentaires aux 6 millions\$ prévus par la Loi 102.

Pour boucler son budget de 1994, Mme Cousineau affirme qu'elle le besoin impérieux de 200 millions\$.

«Le retrait du gouvernement du financement du transport en commun, l'abolition des droits sur les divertissements et les autres effets de la Loi 145 ont radicalement diminué nos revenus», a-t-elle plaidé.

«Ces pertes sont survenues dans une période de ralentissement économique général qui a augmenté les taux de vacances résidentiels et non résidentiels et conséquemment diminué nos revenus fiscaux.»

Dans ce contexte, «nos employés doivent adhérer à l'effort collectif qu'impose la situation budgétaire» en acceptant de prendre à leur charge 20% des compressions budgétaires.

Hier, rien n'indiquait que l'appel de la présidente du comité exécutif serait entendu.

Une seule rencontre de négociation avec le syndicat des cols bleus est prévue pour aujourd'hui.



PHOTO: JACQUES NADEAU

L'entrée était gratuite hier au Musée d'Art contemporain et le succès d'hier reposait sur la belle rétrospective Pellan.

La Ronde tourne rondement

LE DEVOIR

Alors qu'en 1992, La Ronde avait atteint un achalandage de 1 136 000 visiteurs payants, sa performance de 1993 aura été aussi bonne malgré un contexte économique très difficile et une baisse généralisée de revenus constatée dans le marché du divertissement commercial.

Les dépenses d'exploitation seront de l'ordre de 15,8 millions\$, celles du financement de 1,6 million\$ tandis que les dépenses d'amortissement seront de 2,5 millions\$ pour un total de 19,9 millions\$, montant nécessaire pour exploiter La Ronde en 1993. D'autre part, l'ensemble des revenus de La Ronde seront de 19,9 millions\$, dont 13,3 millions\$ en revenus d'admission, ce qui permettra d'équilibrer le budget pour l'année en cours. Ce succès repose sur l'étalement des feux d'artifice durant les week-ends, ce qui a permis à près de 300 000 vacanciers et touristes de les regarder. La vente de 50 000 passes de saison a également permis à autant de personnes de se rendre à La Ronde à un prix très raisonnable.

Portes ouvertes au Musée d'Art contemporain

LE DEVOIR

On s'est pressé hier, toute la journée, pour profiter de l'entrée gratuite au Musée d'Art contemporain. L'opération «Portes ouvertes» a remporté un franc succès et l'on prévoyait qu'à la fermeture, à 18 heures, plus de 7000 personnes auraient franchi le seuil.

C'était la troisième journée «Portes ouvertes» du MAC depuis son ouverture en mai 92. La dernière, qui a eu lieu à Noël, avait permis d'accueillir 5000 personnes. Le succès d'hier repose en grande partie sur la belle rétrospective Pellan, la première de l'ensemble de l'oeuvre peint de l'artis-

te depuis son décès, organisée en collaboration avec le musée de Québec. Les 150 tableaux vibrants de couleur occuperont l'espace jusqu'au 26 septembre.

L'exposition, ouverte le 17 juin dernier, a accueilli hier à 11 h 25 son 50 000e visiteur, M. Mark Ely, un Australien établi à Toronto.

Il a gagné en récompense deux billets d'avion à destination de Paris, offerts par Air Canada. Si le rythme actuel des visites se maintient, l'exposition Pellan aura été vue par 70 000 personnes.

L'entrée du Musée d'art contemporain est également gratuite le mercredi soir, de 18 heures à 21 heures.

Rififi à l'investiture conservatrice d'Outremont

La candidate Judith Lortie Hains exige la liste des membres du parti recrutés par son adversaire

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Dès ce matin, la Cour supérieure du Québec sera appelée à trancher un litige juridique soulevé par l'investiture conservatrice dans la circonscription fédérale d'Outremont.

La candidate Judith-Lortie Hains s'adressera ce matin au tribunal en vue d'obtenir une injonction pour retarder l'élection du candidat officiel du Parti conservateur et exiger la production de la liste des membres du parti recrutés par son adversaire.

Selon Me Jean Robert, procureur de Mme Hains, le député sortant Jean-Pierre Hogue aurait omis de déposer dans les délais prescrits la liste des membres auxquels son équipe a

vendu des cartes du parti.

Selon le règlement, cette liste doit être déposée au plus tard 14 jours avant la tenue de l'assemblée d'investiture.

Mme Hains s'est ainsi acquittée de cette obligation deux semaines avant la tenue de l'assemblée prévue pour jeudi prochain en déposant la liste de ses 416 supporters.

Selon ses allégués, son opposant aurait omis de déposer une telle liste. Un porte-parole de son organisation, M. Jean-Yves de Banville, a soutenu hier au DEVOIR que le non-respect du règlement pouvait ouvrir la porte à des irrégularités lors du scrutin.

«Il pourrait se présenter des gens pour voter qui ne sont pas membres en règle du parti, a-t-il expliqué. Nous

n'aurions alors aucun moyen de vérifier.»

Le procureur de Mme Hains déposera donc ce matin une requête d'injonction interlocutoire pour forcer le parti ou l'association locale à remettre la liste des membres recrutés et à reporter l'assemblée d'investiture.

Ses organisateurs se disent toutefois conscients des conséquences que ne manquerait d'avoir sur la campagne le report de l'investiture, à plus forte raison en cette semaine où la première ministre Kim Campbell s'apprête à déclencher les élections générales. Rejoint hier à son domicile, le député d'Outremont Jean-Pierre Hogue a fait savoir au DEVOIR qu'il ne pouvait prendre aucun appel.

De 6 h 00 à 10 h 00

Bonjour Montréal

En exclusivité
mercredi matin:

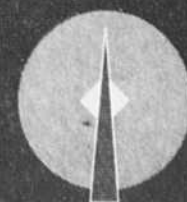
**BRUNY
SURIN**

CAPSULES ASTROLOGIQUES:

à 8h41, 8h58, 9h09 avec

ANNE-MARIE CHALIFOUX

CKAC 73AM



• LES ACTUALITÉS •

Les avocats de l'immigration réclament l'ouverture de plus de 10 000 dossiers sur les réfugiés

MARTINE TURENNE
LE DEVOIR

L'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration demande à la première ministre Kim Campbell la tenue d'une enquête publique concernant les agissements troublants des procureurs et des commissaires responsables des revendicateurs au statut de réfugiés. Ils réclament de plus la réouverture de plus de 10 000 dossiers jugés en 1992.

L'avocat Richard Kurland a rendu publics cette semaine des documents prouvant que les commissaires de la Commission de l'immigration et du Statut de Réfugié (CISR) obtiennent en dehors des audiences certaines informations concernant les revendicateurs au statut de réfugié qu'ils ju-

gent et ce, à l'insu de ces revendicateurs et de leurs avocats.

De plus, le CISR aurait créé des unités d'investigation et «d'intelligence» afin d'obtenir, toujours en dehors des audiences, des renseignements sur les revendicateurs, sans que ces derniers ou leurs avocats n'en soient informés. Me Kurland a obtenu des documents prouvant ces agissements grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

Ces pratiques ont d'ailleurs été confirmées par un porte-parole de la CISR, Pierre Bourget, qui soutient que ce genre de procédures «ne devrait pas avoir donné lieu à des réponses négatives». Scepticisme chez les avocats de l'immigration qui se disent «préoccupés» face à ces propos, et jugent tous ces procédés «inacceptables et inadmissibles».

«Cela constitue un manquement grave aux principes de justice les plus élémentaires dans une société libre et démocratique», dit Me Hugues Langlais, porte-parole de l'Association québécoise des avocats en immigration. De plus, ajoute-t-il, la mise en place d'une unité de services secrets n'a pas sa place dans un tribunal administratif du type de celui qui juge du sort des réfugiés. «Cette fonction relève de la compétence du ministère de la Sécurité publique, au même titre que la GRC et le Service canadien de renseignements et de sécurité».

Un tel comportement des agents d'audience et des juges commissaires «jette le discrédit sur le tribunal administratif le plus important au pays», ajoute-t-il. Les commissaires du

CISR ont rendu 30 000 décisions en 1992. Outre la tenue d'une enquête publique, l'Association réclame à la première ministre Kim Campbell «l'imposition immédiate d'un moratoire total et absolu de toutes les mesures de renvoi à l'encontre des revendicateurs au statut de réfugié refusés par le CISR». Plus encore, les avocats exigent la réouverture de tous les dossiers des revendicateurs qui auraient essayé un refus en 1992, ce qui représente environ 10 000 cas. Parmi eux, un bon nombre ont déjà quitté le pays, «ou se sont faits quitter», comme le déplore Me Hugues Langlais. Toutes ces procédures sont devenues essentielles, estime-t-il, «afin de lever le voile sur toute apparence de partialité et redonner de la crédibilité à un tribunal qui en a grandement besoin».

NOUS N'AVONS PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE



POUR LA RENTRÉE ET
POUR TOUTE L'ANNÉE
LE DEVOIR VOUS
OFFRE UN
SURCLASSEMENT



UN DEVOIR SURACTIF:

LA SECTION ÉCONOMIQUE SE MULTIPLIE:
3 PAGES QUOTIDIENNES EN SUS DU CAHIER LES
WEEK-END, DES DOSSIERS SPÉCIAUX, L'ESSENTIEL
DE LA BOURSE ET UNE DEMI-DOUZAINES DE
CHRONIQUES QUESTIONNEUSES.

UN DEVOIR SURABONDANT:

TOUJOURS DÉBORDANTES, NOS PAGES
CULTURELLES NE CRAIGNENT PAS D'EN
RAJOUTER AVEC UNE NOUVELLE SECTION RADIO-
TÉLÉ, ET UN AGENDA QUI VOUS ÉTOURDIRA.

UN DEVOIR SURÉLEVÉ:

LE CAHIER DES LIVRES VOIT DÉSORMAIS TOUT
PASSER: L'ÉDITION DU QUÉBEC ET DU MONDE,
LES ÉCRIVAINS, LES NOUVELLES DU LIVRE, ET
VOTRE PROPRE PLAISIR DE LIRE. UN JOURNAL
DANS LE JOURNAL.

UN DEVOIR SURVENANT:

IL VOYAGE COMME JAMAIS AVEC LA NOUVELLE
SECTION VISAS, TROIS PAGES EN WEEK-END,
POUR VOUS ENCHANTER ET VOUS SERVIR.

UN DEVOIR SURVOLTÉ:

AVEC DE NOUVELLES CHRONIQUES POLITIQUES
NATIONALES (PIERRE BOURGAULT, NORMAN
WEBSTER) ET INTERNATIONALES, ET DE
NOUVEAUX COLLABORATEURS (CAMPUS,
EMPLOI, CONSOMMATION).

Tout cela vous est donné en surcroît
de votre DEVOIR habituel.
Vous n'avez plus raison de surseoir
à l'abonnement.
Faites surgir LE DEVOIR tous les
matins à votre porte.

Le Canadien Pacifique s'intéresse vivement au Manoir Richelieu

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique s'intéresse vivement au Manoir Richelieu, pas pour en faire l'acquisition mais pour devenir gestionnaire de cette institution à la condition qu'elle ait retrouvé son standing de quatre étoiles.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR, Philippe Borel, directeur général du Château Frontenac de Québec, qui fait partie du réseau de cette filiale du CP. M. Borel n'est pas le négociateur de CP dans ce cas, mais son opinion sur les décisions de son employeur dans des dossiers québécois pèsent évidemment lourd.

À son avis, pour sa survie à long terme, le Manoir Richelieu doit nécessairement être repositionné comme un hôtel à quatre étoiles, c'est-à-dire de très haute gamme. Il doit en outre pouvoir compter sur des services de marketing et de ventes qui couvrent le Canada, l'Europe, les États-Unis et l'Extrême-Orient.

«CP est la seule chaîne qui peut faire ça. Elle est là-dedans depuis 100 ans et elle a un personnel de marketing et de ventes de 515 personnes. Voilà ce qu'on peut apporter. C'est la seule porte de sortie pour le Manoir», déclarait M. Borel.

Selon lui, le Château Frontenac et le Manoir Richelieu «se complètent magnifiquement». On peut facilement concevoir un circuit touristique qui pré-

voit deux nuits à Québec, deux nuits au Manoir Richelieu et pourquoi pas aussi deux nuits au Château Montebello, un autre hôtel CP qui est situé dans l'Outaouais québécois. CP a des centaines de milliers de clients, argumente-t-il, qui pourraient éventuellement être amenés à Pointe-au-Pic où est situé le Manoir Richelieu.

Rumeur, rumeur

La rumeur a couru la semaine dernière que le CP avait entrepris des pourparlers directs avec la Fédération des caisses populaires de Québec. Personne n'a voulu confirmer cela. Lors de l'entrevue, M. Borel s'est limité à dire ceci: «Plusieurs groupes ont eu l'occasion de bavarder avec nous». Au fil de la conversation, il a également laissé tomber cette phrase énigmatique: «Il n'y a pas de pressions sur nous pour que nous prenions l'affaire en main».

On en arrive donc à penser qu'il y a décidément plusieurs intervenants dans ces tractions informelles qui semblent se poursuivre assidûment depuis un certain temps. Une autre remarque de M. Borel tend à le confirmer: «Il faut trouver une formule satisfaisante pour tout le monde».

En résumé, on sait que la Fédération des caisses populaires veut vendre le Manoir et que CP veut en devenir le gestionnaire sans en faire l'acquisition. Son prix de vente est sans doute trop élevé. Par surcroît, il faudrait, selon M. Borel, investir plusieurs millions pour remettre le Manoir dans un état d'hô-

tel de qualité; l'ancien propriétaire, M. Malenfant, lui a donné «une vocation de motel», pour reprendre l'expression de M. Borel.

Quoi qu'il en soit, CP ne veut vraisemblablement pas prendre le risque de faire l'acquisition du Manoir, advenant que la formule quatre étoiles ne donne pas le résultat escompté. Certains ont déjà fait valoir que CP ne cherche en réalité qu'à protéger ses arrières, c'est-à-dire préserver le marché du Château Frontenac.

De son côté, la Fédération espère obtenir au moins 11 millions\$, le montant de sa créance, et peut-être même davantage pour rembourser en partie ou en tout les créanciers ordinaires. Il faudrait de plus dépenser quelques millions pour la décoration. Mais qui alors aurait vraiment envie d'en devenir le propriétaire? Mystère, à moins que ce soit la MRC de Charlevoix-Est qui a décidé elle aussi de prendre les choses en main.

Est-ce que CP pourrait faire fonctionner le Manoir à l'année longue de façon rentable? À cela, M. Borel répond qu'il faudrait trouver une formule, qui de toute évidence n'est pas connue encore. Il affirme par ailleurs qu'il y a de par le monde un potentiel de clientèle suffisant pour un Manoir Richelieu quatre étoiles.

Il termine l'entrevue sur une envolée qui en dit long: «La région est superbe, j'aime le Manoir et il mérite une longue et belle vie. Ce serait triste de le voir mourir».

À la réunion de Dartmouth

Ross Reid réclamera un moratoire international sur la pêche de la morue

Halifax (PC) — Le Canada accentuera la pression sur les pays étrangers pour mettre fin à la surpêche sur la côte est du pays.

L'occasion lui en sera donnée avec la réunion, cette semaine à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, pour discuter de l'état périlleux des réserves de poisson de l'Atlantique.

Le ministre fédéral des Pêches, Ross Reid, réclamera vraisemblablement un moratoire international sur la pêche de la morue et d'autres espèces importantes juste à l'extérieur de la limite de 200 milles marins de la zone de pêche canadienne.

Si elle était conclue cette semaine, une telle entente donnerait un bon coup de pouce au gouvernement conservateur fédéral, qui a été critiqué dans les provinces atlantiques pour n'avoir pas suffisamment combattu la surpêche étrangère.

La première ministre Kim Campbell prévoit déclencher des élections aujourd'hui ou mercredi.

Il y a deux semaines, le ministre Reid avait indiqué qu'il profiterait de la réunion, qui s'ouvre aujourd'hui à Dartmouth, pour plaider en faveur d'un moratoire canadien et international sur la pêche à la morue, la plie et le flet, dont les réserves sont à leur plus bas niveau.

Depuis des mois, le Canada s'ef-

force de conclure une entente sur un plan de gestion des ressources halieutiques en haute mer avec les pays membres de l'OPANO. Une conférence des Nations unies a eu lieu cet été à New York, sans grand résultat.

Les Canadiens attribuent à la surpêche pratiquée par certains pays membres de l'OPANO — particulièrement le Portugal et l'Espagne — et d'autres pays l'état lamentable des stocks de poisson à proximité de la limite des eaux canadiennes.

M. Randolph Gherson, l'ambassadeur du Canada pour la préservation des ressources halieutiques aux Nations unies, a bon espoir que les membres de l'organisation accèdent à la proposition du Canada, puisque les rapports scientifiques de l'OPANO lui-même suggèrent de mettre fin à la pêche des stocks de morue, de plie et de flet, pour les protéger.

La question demeure de savoir si ces pays peuvent absorber le coût d'une interruption de la pêche.

La réunion de l'OPANO survient aussi en pleine crise de la pêche de la côte Est, où entre 9000 et 12 000 pêcheurs et travailleurs d'usines de poisson ont été mis au chômage la semaine dernière après l'annonce, par Ottawa, de mesures draconiennes de conservation des poissons de fond, assorties d'un programme d'aide. Un premier moratoire décrété l'an dernier avait fait presque 30 000 chômeurs.



Cinq adeptes de la secte Les enfants de Dieu, parmi lesquels l'Américain Robert Robb, ont comparu hier à l'ouverture de leur enquête préliminaire.

Un Canadien des Enfants de Dieu à l'ouverture de l'enquête préliminaire

SERVICE ESPAGNOL
DE L'AFP

Buenos Aires — Cinq adeptes de la secte Les enfants de Dieu, dont un Canadien, Jessy Jude Mara, 21 ans, se sont déclarés, hier, «innocents et victimes de persécution idéologique» à l'ouverture de leur enquête préliminaire pour corruption de mineurs et association illicite.

Le juge Roberto Marquovich a aussi entendu les témoignages de deux Espagnols, un Vénézuélien et un Américain qui ont été arrêtés la semaine dernière.

Quelque 200 enfants, trouvés au sein de la secte qui s'appelle La Famille dans d'autres pays, sont encore logés par la Protection de la jeunesse en attendant la fin du procès.

«Nous sommes innocents et ils violent la constitution. Rendez-nous nos enfants. Nous sommes victimes d'une inquisition moderne», ont clamé des détenus devant des dizaines de journalistes qui se pressaient devant les portes du tribunal.

Parmi les accusés qui n'ont pas encore témoigné, il y a une Canadienne, Susana Clara Borowick, 33 ans, trois Américains, une Française et un Allemand n'ont pas encore témoigné.

L'enquête a révélé officiellement que des vidéos pornographiques ont été trouvées dans les maisons de la secte, mais les accusés ont nié le fait que ces objets aient pu leur appartenir.

Le porte-parole de la Justice ont également signalé que les médecins qui ont examiné les enfants n'ont pas trouvé de signes d'abus sexuels mais ont tenu à dire que le juge Marquovich maintient l'accusation de corruption de mineurs.

Parmi les enfants, se trouvent 60 Argentins, 15 Uruguayens, 13 Espagnols, 10 Brésiliens, 10 Français, 5 Britanniques, 5 Canadiens, 3 Paraguayens, 3 Mexicains 2 Allemands, un Colombien, un Bolivien, un Irlandais et un Norvégien, selon un rapport préliminaire de la Protection de la jeunesse.

Journée de manifestations pour le front commun

PRESSE CANADIENNE

Les membres du front commun intersyndical, soit la CEQ, la FTQ, le SFTQ et le SPGQ, tiennent aujourd'hui des manifestations dans dix villes du Québec. Ces manifestations qui se dérouleront en fin de journée visent à montrer au gouvernement Bourassa la détermination des employés du secteur public à négocier leurs salaires et leurs conditions de travail. Les syndi-

cats sont d'avis que le respect du droit fondamental à la négociation est une condition essentielle au maintien d'un climat de travail favorable et à l'amélioration des services à la population. Les manifestations prendront diverses formes selon les milieux. À Montréal, un rassemblement est prévu au Parc Jeanne-Mance, suivi d'une marche qui s'ébranlera à 18 h 15 en direction des bureaux du premier ministre Bourassa.

L'institut d'administration
publique du Canada
Groupe régional de Montréal



et l'Association des diplômés de l'ENAP,
en collaboration avec LE DEVOIR,
vous invitent à un déjeuner-réflexion
dont le thème sera:

«Pour en finir avec une conception mythique
de l'informatique?»

conférencier: Monsieur Pierre Vinet

Vice-président, marketing, recherche
et développement, Groupe CGI

le jeudi 23 septembre 1993
de 7 h 45 à 9 h 00

Hotel Méridien Basilaire 2 Complexe Desjardins

Réservation:
Ginette Gauthier
ENAP 522-3641

Frais d'inscription: 15\$

POLITIQUE

Selon une note de service fédérale

Aucune inscription pour certains cours de formation aux chômeurs depuis juin

Louise Harel affirme que 25 000 Québécois sont sur les listes d'attente

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Selon une note de service fédérale, aucune nouvelle inscription n'est prise depuis fin juin pour certains cours de formation destinés aux chômeurs, sous l'égide du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

«Il est nécessaire de ne plus diriger aucun client sur la liste d'attente pour certains cours où le nombre de dépistages (inscriptions) dépasse largement le nombre de places», stipule la note du 29 juin, rendue publique hier par les députés fédéral Gilles Duceppe et provinciale Louise Harel. Ainsi il y a une liste d'attente de 632 noms pour le cours «technique bureaucratique A», où il n'y a que 60 places disponibles. Une annexe détaille une série de cours pour lesquels, indique la note, «aucun dépistage ne doit être complété jusqu'à avis contraire. Pour aider à limiter les inscriptions, nous demandons à l'Administration centrale de bloquer toute nouvelle inscription pour ces cours».

Mme Harel, député péquiste dans Hochelaga-Maisonneuve et M. Duceppe, député du Bloc québécois dans l'Aurier-Sainte-Marie, soulignent qu'au

1er septembre, près de 25 000 chômeurs au Québec étaient sur les listes d'attente des cours de formation professionnelle. «C'est un véritable scandale», affirment en conférence de presse les deux élus souverainistes: «Devant l'incurie des deux gouvernements, qui piétinent chacun de leur côté, il est nécessaire de rapatrier cette compétence au Québec».

Selon eux, ce blocage des inscriptions est une première; les chiffres cités concernent le Québec mais la même situation peut fort bien exister dans les autres provinces.

Face à la surcharge des listes d'attente, Mme Harel et M. Duceppe dénoncent «l'hypocrisie des gouvernements qui font miroiter, comme un mirage, une formation inaccessible pour une grande majorité de Québécois sans emploi».

La note du 29 juin mentionne qu'un fonctionnaire doit «vérifier la durée de l'attente pour un cours» afin de «s'assurer qu'on ne crée pas de fausses attentes aux clients et qu'on transmet une information adéquate».

Or Mme Harel et M. Duceppe ont obtenu copie d'une autre note de service, du sous-ministre fédéral André Gladu, datée du 1er septembre, déplo-

rant que plus du tiers des inscrits «n'ont toujours pas fait l'objet d'une relance». «Saluant «les très bons résultats obtenus par le personnel des réseaux de l'Abitibi, du Bas St-Laurent, de la Côte-Nord et de l'Estrie quant aux relances effectuées» et «un certain effort pour épurer les listes», le sous-ministre écrit qu'il faut intensifier les actions de mise à jour de cette liste». «Je considère très important que cette liste soit tenue à jour de façon continue», poursuit M. Gladu, car «cela facilite le début des cours lorsque la majorité des personnes sont réellement intéressées à suivre une session».

De plus, «cette mise à jour combinée aux inscriptions sur les cours de septembre et octobre devrait alléger les listes et permettre de réactiver l'inscription de chômeurs sur des cours dont les listes étaient saturées et fermées depuis juin dernier».

Ces relances étant destinées à rayer des noms des listes d'attente, Mme Harel et M. Duceppe voient là un autre signe d'hypocrisie dans l'administration du régime d'assurance-chômage et des cours de formation: les cours de formation au Québec sont financés pour au moins 80% par le fédéral.

Décès d'un Somalien en détention à Belet Uen

Campbell reconnaît que «quelque chose n'allait pas»

Ottawa (PC) — La première ministre Kim Campbell a reconnu dimanche qu'elle savait que «quelque chose n'allait pas» en mars lorsqu'elle a été avisée de la tentative de suicide d'un Casque bleu canadien, à la suite du décès d'un civil somalien en détention à Belet Uen.

Mme Campbell a confirmé qu'elle a été informée lorsque Clayton Matchie, le militaire qui était détenu comme suspect en relation avec cette mort, a tenté de se pendre le 18 mars.

«Oui, je le savais», a déclaré Mme Campbell dimanche au cours de l'interview qu'elle a accordée à la télévision anglaise de Radio-Canada, à sa retraite de Meech Lake, «mais la question était que personne ne savait quels liens établir — comment additionner A plus B. Alors nous avons envoyé une équipe en Somalie (pour faire enquête)».

Deux enquêteurs de l'armée ont été dépêchés d'Ottawa en Somalie, le 21 mars.

«Lorsque les gens sur le terrain faisaient enquête en Somalie, très rapidement nous avons établi que quelque chose n'allait pas, particulièrement à cause de la tentative de suicide».

Mais les médias n'ont appris la nouvelle du décès du 16 mars que deux semaines après qu'il se soit produit.

Mme Campbell a par la suite attribué à une erreur de communications le fait qu'un communiqué de presse n'ait pas été émis plus tôt au Canada.

Priée de dire pourquoi elle avait choisi de ne pas informer les Canadiens de ces événements peu de temps après qu'ils se soient produits, Mme Campbell a répondu: «Les choses arrivent. Vous ne savez pas quels sont les liens... le ministre ne surveille pas toutes ces communications». «Jusqu'à ce qu'il y ait enquête, on ne savait pas trop comment définir ce décès».

Le 1er avril, 24 heures après la publication des nouvelles du décès et de la tentative de suicide, les militaires annonçaient que l'incident était considéré comme un homicide.

Près de la moitié des Canadiens craignent pour leur emploi

Toronto (PC) — Selon la maison Gallup Canada, 41% des citoyens interrogés estiment que leur emploi est en danger alors que 57% croient plutôt que le leur est sûr.

Ces réponses, obtenues au téléphone entre les 9 et 16 août, auprès de 1012 personnes de 18 ans et plus travaillant à temps plein et à temps partiel, ne varient pas de celles données à un sondage semblable, mené l'an dernier. Mais comparé aux années 80, le changement est important, indique Gallup. En 1982 par exemple, 32% des Canadiens employés disaient craindre la perte de leur emploi; cette part

n'était que de 24% en 1985 et de 26% en 1990.

Au Québec, si 55% des sondés voient leur emploi en sécurité, 42% craignent de le perdre et 3% n'ont pas d'opinion.

En Ontario, 54% des gens se disent à l'abri, 45% voient un risque de se retrouver sans emploi; un pour cent n'a pas exprimé d'opinion. Dans les Maritimes, 49% des travailleurs croient à la sécurité, 45% au danger; 5% ne se sont pas prononcés. Dans les Prairies, le partage sécurité-danger est de 57-42%. En Colombie-Britannique, ce même partage se chiffre par 73-27%.



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du champ de tir de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec) et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du champ de tir sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno.

La zone de danger est circonscrite par les limites du champ de tir de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec) et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du champ de tir sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS EGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE

Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

Chères employées,
Chers employés,

La direction de

la Banque Nationale

tient à vous exprimer

sa reconnaissance

et sa gratitude.

Vos efforts et votre

dévouement font toute

la différence.

Nous voulions vous le dire

haut et fort en cette

semaine des employés.

Merci et que la fête commence!

André Bérard

Président et chef de la direction



BANQUE
NATIONALE

Notre banque nationale



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2

Tél. (514) 845-7874 Tél. (514) 981-0444

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Des résultats honorables

Les banques ne se laissent pas engourdir par le climat économique

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le rythme engourdi qui singularise la présente croissance économique n'a pas empêché les banques canadiennes d'obtenir des rendements financiers honorables, comme en font foi les résultats obtenus au cours du troisième trimestre du présent exercice.

Ainsi que l'a noté M. Ihor Kots, directeur général de Canadian Bond Rating Service, «malgré les difficultés économiques, les grandes banques canadiennes ont réalisé de bonnes performances. Elles sont parvenues à absorber le choc.»

Au cours du troisième trimestre, toutes ces institutions ont enregistré un rendement sur l'avoir des actionnaires supérieur à 10%. La Banque Scotia arrive en tête avec un rendement de 14,5% alors que la CIBC et la Banque Nationale ferment la marche avec un rendement de 10,5%. Bref, aucune institution n'a terminé le dernier trimestre complété avec un rendement inférieur à 10% comme ce fut le cas lors de la période correspondante l'an dernier.

Reste que toutes ces institutions,

de souligner M. Kots, ont encore constitué des provisions pour pertes sur prêts qui signalent ou indiquent que la croissance de l'économie a été lente et demeurera comme telle d'ici la fin de l'année. De fait, la progression des revenus des banques sera le reflet de cette situation.

Cette augmentation plus ou moins apathique des bénéfices des banques au cours des prochains mois découlera pour une bonne part, de prévoir M. Kots, d'une faible majoration des emprunts qui fera justement écho à la morosité économique ambiante.

Dans ce contexte, dans cet environnement qui n'a rien de nouveau, les banques canadiennes ont développé des stratégies qui, dans leur esprit, devraient leur permettre d'additionner des lignes d'affaires propres à augmenter les sources de revenus. C'est dans cette optique, a souligné M. Kots, que s'inscrit l'offensive des banques à l'endroit de l'industrie des services fiduciaires.

Qui plus est, il faut s'attendre à ce que les banques Nationale, Royale et autres adoptent avec plus de scélérété qu'elles ne le font jusqu'à présent, des politiques de gestion des res-

sources humaines susceptibles de se traduire par des gains appréciables sur le front de la productivité. Selon l'analyse du directeur de CBRS, «la croissance des revenus des banques dépendra beaucoup de la productivité de ses employés.»

Si à moyen terme, la qualité des performances financières des ces institutions dépendra de la productivité de ses employés, à court terme celles-ci seront encore une fois tributaires des pertes sur prêts.

Dans le cas de la Banque Royale, après neuf mois d'opérations il a été décidé de fixer à un milliard\$, au lieu des 820 millions\$ prévus, la provision pour pertes sur prêts. Cette révision à la hausse des prêts dits délinquants a été causée une fois encore par la faiblesse du portefeuille des prêts aux entreprises et notamment dans le secteur des biens immobiliers. Pour les neuf premiers mois, la première banque canadienne a réalisé un bénéfice net de 720 millions\$, une progression marquée sur le bénéfice correspondant l'an dernier.

Au sein de la CIBC, soit la banque la plus touchée par «l'affaire Olympia & York», la provision pour pertes sur prêts a également été majorée pour des raisons identiques à celles de la Royale. Au cours du dernier trimestre, cette provision a été augmentée de 40 millions\$, à 920 millions\$. Après trois trimestres, la CIBC affiche un revenu net de 539 millions\$ qui contraste énormément

avec la perte de 30 millions\$ enregistrée lors de la période correspondante en 1992.

A la Banque de Montréal, une majoration de 4% de la provision a été commandée pour porter celle-ci à 675 millions\$. Au terme des neuf premiers mois d'opérations, la Banque de Montréal a réalisé un revenu net de 508 millions\$, soit une progression de 6% sur l'an dernier.

À l'instar de la CIBC, la performance de la Banque Nationale fait état d'un revirement sensible de sa performance financière. La provision pour pertes sur prêts a été de 75 millions\$ au cours du dernier trimestre, soit une baisse très prononcée sur les 358 millions\$ du trimestre correspondant en 1992. De fait, le bénéfice net de la Banque Nationale a atteint 132 millions\$ après neuf mois contre une perte de 38 millions\$.

Contrairement aux autres institutions, la Banque Scotia a jugé que l'état de son portefeuille de prêts était tel qu'il n'était pas nécessaire de majorer sa provision estimée à 465 millions\$. Après trois trimestres, le bénéfice net a atteint 520 millions\$, en hausse de 2%.

A la Banque Toronto-Dominion, la provision pour pertes a été établie à 600 millions\$ pour l'ensemble de l'exercice. Le revenu net après neuf mois a été de 193 millions\$ après la constitution d'une provision spéciale décaissant de l'acquisition du Central Guaranty Trust.

Hausse de 8,7% des ventes d'automobiles en août aux États-Unis

Detroit (AFP) — Les ventes d'automobiles (camionnettes, minivans et voitures) aux États-Unis par les dix constructeurs nord-américains ont augmenté de 8,7% en août par rapport à la même période de l'an dernier, selon des statistiques professionnelles publiées vendredi dernier.

En juillet, les ventes avaient augmenté de 9,4%.

Les trois principaux constructeurs américains (General Motors, Ford et Chrysler) voient leurs ventes augmenter de 7,9%, avec 790.239 véhicules sur un total de 1.146.844, tandis que leurs concurrents japonais ayant des usines aux États-Unis (transplants) progressent de 10,6% avec 329.009 véhicules.

La part des autres producteurs (Coréens, Allemands) augmente de 7,7% à 27.956.

Parmi les trois grands de Detroit, c'est Chrysler qui enregistre, et de

loin, la plus forte hausse avec 18,8%, devant Ford (+11,9%). GM marque le pas (+0,6%) en raison d'un recul des camionnettes et minivans (-5,5%). Ce secteur du marché progresse le plus vite chez les autres constructeurs, avec une hausse de +24% chez Chrysler.

Parmi les transplants japonais, Mitsubishi réussit la meilleure performance (+52,2%) suivi de Subaru (+16,5%), Toyota (+13,5%), Mazda (+11,9%) et Nissan (+10,5%). Les ventes de Honda se relèvent (+5,2%) grâce au modèle Accord, le plus vendu ce mois-ci aux États-Unis.

La baisse des taux d'intérêt à long terme, des conditions favorables de crédit-bail et de reprise des anciens véhicules ont aidé les ventes à se maintenir.

Calculées en rythme annuel, les ventes pour juillet représentent 7,6 millions, soit 700.000 de plus que l'an dernier.

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	Date	Heure	Lieu
Hamilton Group Limited	07-09-93	16h30	Mississauga
Clairvest Group Inc.	07-09-93	16h30	Toronto
Davis Distributing Limited	08-09-93	10h00	Toronto
Goldpost Resources Inc.	08-09-93	10h00	Toronto
Scott's Hospitality Inc.	08-09-93	10h00	Toronto
Jean Coutu Inc. (Le Groupe)	08-09-93	11h00	Montréal
Wiscan Resources Inc.	08-09-93	14h00	Toronto
Trimark (Société financière)	09-09-93	10h00	Toronto
Jean Labatt Limited	09-09-93	14h00	Toronto
Precision Drilling Corp.	09-09-93	15h00	Calgary
Tri Link Resources Ltd.	09-09-93	15h00	Calgary
Micro Tempus Inc.	10-09-93	11h00	Montréal

REGROUPEMENT D' ACTIONS ET CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Zavitz Technology Inc. (ZVZ)

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : la société mentionnée ci-dessus prévoit changer sa raison sociale pour **Zavitz Petroleum Corporation**. De plus, elle effectuera un regroupement d'actions à raison d'une (1) action ordinaire de **Zavitz Petroleum Corporation** pour chaque groupe de cinq (5) actions ordinaires de **Zavitz Technology Inc.** détenues.

PROJET DE PLAN D'ENTENTE

Coho Resources Limited

Coho Resources Inc.

Coho Energy Inc.

Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, le plan d'entente suivant prévoit être adopté : i) Chaque action ordinaire de **Coho Resources Limited** sera échangée contre 0,25974 action ordinaire de **Coho Energy Inc.**

NOTE : Les actionnaires de **Coho Resources Limited** qui détiennent 25 actions ordinaires ou moins seront payés en espèces pour leurs actions, sauf s'ils ont choisi de recevoir des actions ordinaires de **Coho Energy Inc.** ii) Chaque action ordinaire de **Coho Resources Inc.** sera échangée contre une (1) action ordinaire de **Coho Energy Inc.**

Date de l'assemblée : le 20 septembre 1993

Date d'entrée en vigueur prévue : le 23 septembre 1993

OFFRE EN ESPÈCES

Trustco Desjardins Inc. (TDJ)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : la société financière des **Caisse Desjardins Inc.** a fait une offre en espèces pour se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation selon l'option suivante : OPTION A : 2\$ pour chaque action ordinaire de **Trustco Desjardins Inc.** soumise à l'offre.

Date d'échéance : le 17 septembre 1993

PROLONGATION DE L'OFFRE EN ACTIONS

Trilogy Resource Corporation (TRG)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : la société **Mannville Oil & Gas Ltd.** a prolongé son offre en actions en vue de se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires de la société mentionnée en rubrique. Ainsi, 0,60 action ordinaire de **Mannville Oil & Gas Ltd.** sera échangée pour chaque action ordinaire de **Trilogy Resource Corporation** soumise à l'offre.

Date d'échéance : le 20 septembre 1993

NOTE : le droit de retrait qui comportait l'offre précédente n'a pas été prolongé. Le droit de retrait pour la présente prolongation expire le 20 septembre 1993.

DIVIDENDE SUPPLÉMENTAIRE

Andres Wines Ltd. (BST)

Valeurs : actions convertibles de catégorie .B/

actions sans droit de vote de catégorie .A/

Modalités : le 30 septembre 1993, **Andres Wines Ltd.** versera un dividende supplémentaire de 2 \$ par action de catégorie .B/ et de 2,30 \$ par action de catégorie .A/ aux détenteurs inscrits au 10 septembre 1993.

OMISSION DE DIVIDENDE

Dynacare Inc. (DNA)

Valeurs : actions avec droit de vote subordonné de catégorie .B/

Modalités : sauf avis contraire, la société mentionnée ci-dessus ne versera plus de dividende sur le titre en rubrique à compter de la date normale de versement du dividende en septembre.

ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Ventra Group Inc. (VTA)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : la société mentionnée ci-dessus émettra un droit de souscription pour chaque action ordinaire détenue. Ainsi, cinq (5) droits plus 2,25\$ permettent de souscrire à une action ordinaire additionnelle de **Ventra Group Inc.**

Date d'échéance : le 27 septembre 1993

ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION ET PROJET D'OPTION DE VERSEMENT

Cambridge Shopping Centres Ltd. (CBG)

Valeurs : actions ordinaires

8,00 % — 1er mars 2003

7,50 % — 1er juin 2004

Modalités : la société mentionnée ci-dessus prévoit émettre des droits de souscription à raison d'un droit pour chaque action ordinaire détenue. Ainsi, neuf (9) droits plus 70\$ permettent de souscrire à cinq (5) actions ordinaires additionnelles, soit un pris de souscription de 14\$ pour chaque action ordinaire. (Le privilège de sursouscription est accordé.) De plus, les détenteurs de débentures 8% échéant le 1er mars 2003 et 7,50% échéant le 1er juin 2004 qui détiennent également des droits de la société pourront soumettre leurs titres à titre de paiement du prix de souscription lorsqu'ils exerceront leurs droits. Les modalités du paiement seront les suivantes :

i) Chaque tranche de capital de 1000\$ de la débenture 8% échéant le 1er mars 2003 pourra être remise à titre de paiement pour une tranche de 940\$ du prix de souscription total; ii) Chaque tranche de 1000\$ de capital de la débenture 7,50% échéant le 1er juin 2004 pourra être remise à titre de paiement pour une tranche de 900\$ du prix de souscription total.

NOTE : Les débentures remises à titre de paiement doivent être soumises en multiple de 1000\$.

ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION ET PRIVILÈGE DE MAJORATION

Ventra Group Inc. (VTA)

Valeurs : actions ordinaires

Modalités : la société mentionnée ci-dessus prévoit émettre des droits de souscription à raison d'un droit pour chaque action ordinaire détenue. Ainsi, cinq (5) droits plus 2,25\$ permettent de souscrire à une (1) action ordinaire additionnelle de **Ventra Group Inc.** Le privilège de majoration est accordé.

Date d'échéance : le 27 septembre 1993

APPEL DE RACHAT PARTIEL

Union Gas Limited (UNG)

Valeurs : actions privilégiées — 7 %

Modalités : 0,051724 par action, 20\$ par action

Date de rachat : le 1er septembre 1993

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

Tassé & Associés

RELAIS D'AFFAIRES

RELAIS &
CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HOTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY

Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incluant 3 repas, 2 pauses-café, frais de service 140\$ p.p. occ. simple/par jour ou 110\$ p.p. occ. dble/par jour.

Pour renseignements: Tél.: (819) 842-2451 Fax: (819) 842-2907

LAURENTIDES / SAINTE-ADELE

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE

Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits.

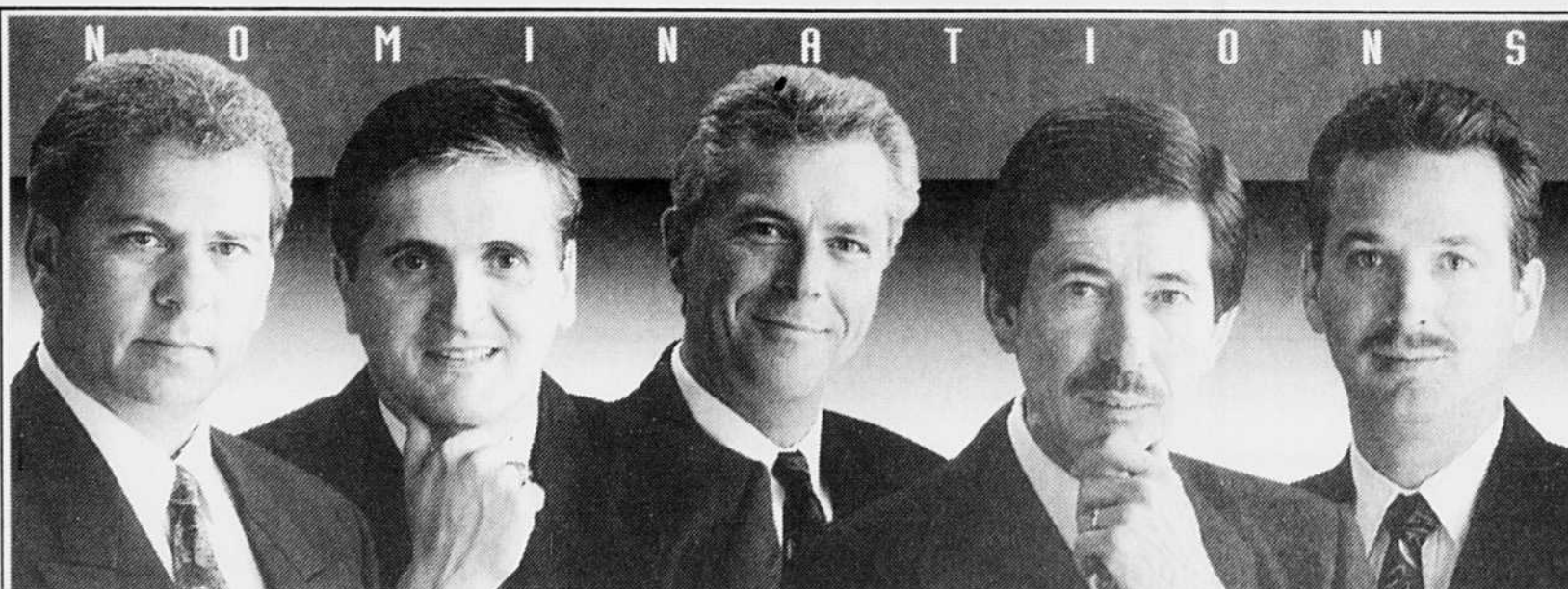
Tél. sans frais de Mtl: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-LE-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS

À St-Marc-sur-le-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu, où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Mérite de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles.

Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231



Lucien Bergevin

Jacques Dignard

Gilles Aubé

Jean-Guy Lachance

Yves Proteau

Monsieur Jocelyn Proteau, président et chef de la direction de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes, dans le cadre de la création de nouvelles unités d'Opérations régionales, visant à appuyer l'action des caisses dans leur milieu :

M. Lucien Bergevin, vice-président Opérations régionales, secteurs des Riverains et des Vieux-Forts;

M. Jacques Dignard, vice-président Opérations régionales, secteurs de l'Outaouais, de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et des Hautes-Laurentides et de la Haute-Gatineau;

M. Gilles Aubé, vice-président Opérations régionales, secteurs de l'est de Montréal et du nord de l'île de Montréal;

M. Jean-Guy Lachance, vice-président Opérations régionales, secteurs de Laval et des Basses-Laurentides;

M. Yves Proteau, vice-président Opérations régionales, secteurs de l'ouest de l'île de Montréal et du centre de Montréal.

Chaque vice-présidence Opérations régionales se compose d'une équipe multidisciplinaire qui coordonne l'offre de service de la Fédération auprès d'un groupe spécifique de caisses populaires.

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec offre des services communs aux 324 caisses populaires affiliées qui desservent plus de 2,4 millions de membres et détiennent des actifs de près de 20 milliards de dollars.



Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

ÉCONOMIE

INFORMATIQUE

Hewlett-Packard lance un PC super portatif

ANDRÉ SALWYN
COLLABORATION SPÉCIALE

Tous ceux qui sont intéressés par la miniaturisation d'outils de travail en informatique vont probablement apprécier la mise en marché du super portatif OMNIBOOK 300 par Hewlett-Packard.

Il s'agit du plus petit et du plus léger PC disposant d'un clavier grandeur normale et d'un écran VGA. En fait l'appareil mesure 11,1 x 6,4 po. (28,2 x 16,25 cm), son épaisseur n'est que de 1,4 po. (3,5 cm) et il ne pèse que 2,9 lb (1,3 kg). Ce qui rend cet ordinateur différent des autres c'est qu'il est le premier issu d'une alliance stratégique entre un fabricant d'ordinateurs (Hewlett-Packard) et un concepteur de logiciels (Microsoft).

Cela se traduit par un appareil livré prêt à travailler car il contient d'entrée le logiciel de traitement de texte Microsoft Word, le tableur Microsoft Excel, un calculateur, un carnet de rendez-vous et un carnet de téléphone — le tout travaillant, bien entendu, en mode windows.

Doté d'un processeur 386SLX cadencé à 20 MHz, ses performances au point de vue vitesse d'exécution sont aussi bonnes que celles d'ordinateurs beaucoup plus gros.

Par contre, étant donné que les programmes incorporés sont chargés en mémoire morte, il n'a pas besoin d'amorce et est prêt à fonctionner instantanément.

Ce qui rend aussi ce bloc-note différent des autres c'est qu'il utilise un système de cartes d'extension de mémoire appelé PCMCIA (Personal Computer Memory Card International Association), qui se placent directement dans des logements prévus à cet effet.

On peut soit utiliser un disque rigide traditionnel de 40 Mo qui s'installe dans les deux logements, ou fentes disponibles, ou une carte mémoire Flash de 10 Mo nécessitant moins de puissance et n'occupant qu'une seule fente.

Ces cartes d'extension de mémoire possèdent, incidemment, leur propre pile rechargeable.

Celle du disque rigide dure cinq heures environ alors que celle de la carte mémoire Flash peut, elle, durer neuf heures.

Il ne faut pas oublier que ces cartes d'extension de mémoire peuvent elles-mêmes être compressées avec le programme DoubleSpace incorporé qui, effectivement, double la capacité de chaque carte.

(Au sujet de programmes de compression, il est bon de signaler que Stacker vient de mettre en marché une version 3.1 pour Windows et DOS s'adressant directement à tous ceux qui ont des problèmes avec DoubleSpace. La nouvelle version de Stacker est capable de traiter le disque compressé et de le convertir à de nouvelles normes permettant une vérification des données à trois volets et l'utilisation de la technologie Stacker LZS qui, elle, a fait ses preuves).

L'écran du nouveau bloc-note n'est cependant pas rétro-éclairé. Même s'il s'agit d'un écran VGA réfléchissant, il n'en reste pas moins que la visibilité des textes n'est vraiment bonne que dans un environnement bien éclairé. Ce qui n'est pas tout à fait le cas dans un avion ou dans un train.

Question manipulation, le bloc-note arrive avec une souris escamotable. C'est pratique et la souris a l'avantage de pouvoir fonctionner sans tapis. Le seul ennui c'est que cette souris est placée à droite et inaccessible aux gauchers.

L'OMNIBOOK 300 présente donc des avantages certains.

Cependant il faut dire, qu'étant à l'avant-garde d'une nouvelle technologie, il souffre de manquements dans la façon dont il communique avec les ordinateurs traditionnels. Ce nouveau bloc-note utilise, en effet, un système de communication à infrarouge. Un peu comme le font les nouveaux boîtiers de commande de télévision. Cela va bien tant et aussi longtemps que l'on communique avec un autre OMNIBOOK ou un ordinateur équipé d'un système à infrarouge et d'un logiciel LapLink.

Mais cela ne marche pas avec les autres ordinateurs. Il faut passer par un port d'entrée-sortie en série.

Le manque d'une unité de disque traditionnelle peut aussi se faire sentir dans certains échanges de données.

Le fabricant essaye d'ailleurs de combler ce que d'aucuns considèrent comme une lacune en offrant, en option, une unité de disque 3,5 pouces.

L'appareil peut aussi être équipé d'un «kit» de télécommunication comprenant un modem interne lui permettant d'offrir à son propriétaire d'autres avantages tels que le courrier électronique et la télécopie.

(Ce kit, cependant, s'avère assez dispendieux puisqu'il se vend 475\$).

Le prix suggéré de l'appareil au Canada avec un disque rigide de 42 Mo est de 2695\$.

Le fabricant fait remarquer cependant que la valeur des logiciels qu'il comprend, s'élève — à elle seule — à plus de 1000\$.

NORMAND CAZELAIS

La France est une destination touristique de choix, à certains égards victime de ses succès. Le tourisme d'affaires constitue, aux yeux des autorités françaises, l'une des avenues à privilégier pour réaliner le tir.

Lors d'une conférence de presse cette semaine, M. Jean-Marc Janaillac, directeur général Maison de la France à Paris, rappelait que 1992 fut, pour l'Hexagone, une année tout à fait remarquable: les 60 millions de séjours effectués par des étrangers sur son territoire ont fait le pays du monde le plus visité alors que les recettes augmentaient en parallèle de 10% pour atteindre 132 milliards de francs. De quoi, donc, faire rêver bien des ministres et exploitants touristiques.

Mais, là comme ailleurs, tout n'est pas toujours aussi rose. Ainsi, 1993 n'atteindra pas ces niveaux et, comme la plupart des pays européens, la France prévoit une baisse de visiteurs et de recettes de l'ordre de 5 à 8% qui ramènera sa performance à celle de 1991. L'essoufflement de l'économie du Vieux Continent fait en sorte que les Européens les mieux nantis (Scandinaves, Néerlandais, Allemands) voyagent peut-être tout autant mais dépensent moins, ce qui affecte directement les revenus touristiques; les Européens du Sud (Italiens, Espagnols) souffrent, quant à eux, des difficultés que connaissent leurs monnaies et qui restreignent d'autant leurs déplacements à l'étranger, ceux-ci fussent-ils en «douce France».

Depuis le changement de gouvernement en mai, un nouveau ministère préside à la fois aux destinées du Tourisme et des Transports. Pour les années à venir,

quelques objectifs ont déjà été définis: améliorer la qualité générale de l'accueil, des prestations et des équipements, élever le niveau de professionnalisme des gens de la profession, investir dans le patrimoine culturel, consolider et diversifier les «grands espaces touristiques».

Voyons ce qui en est de ces grands espaces, à savoir l'intérieur, le littoral et les montagnes. Dans le premier cas, il s'agira de favoriser, par le tourisme vert et la mise en valeur du terroir tant culturel que naturel, le renouvellement du produit touristique national et le décongestionnement des pôles et zones surfréquentées. En montagne, l'effort portera sur l'amélioration de l'équipement et des équipements de support, sur l'émergence d'activités complémentaires (mise en forme, etc.). Sur les côtes, il importera de «développer le tourisme en le maîtrisant»: la thalassothérapie (qui connaît un regain de vie), l'essor d'activités nouvelles comme le golf par exemple et le tourisme d'affaires en seront le fer de lance.

Le tourisme d'affaires, pour sa part, est vecteur d'avantages de

taille: il assure une désaisonnalisation du tourisme en l'étalant sur des périodes débordant les limites des grandes vacances; il permet une meilleure rentabilité des équipements qui doivent supporter les pointes et aussi les creux; il fait appel à des clientèles qui ont des dépenses per capita nettement plus élevées que la moyenne des touristes d'agrément; il entraîne des investissements destinés à l'implantation d'équipements spécifiques, tels les centres de congrès.

A cet effet, M. Janaillac mentionna le développement «considérable» que seront appelés à connaître les centres de congrès en beaucoup de villes du littoral. Il cita l'exemple de Deauville sur la côte normande où a été aménagé, entre l'océan et le front de mer, un tout nouveau «palais des congrès» complètement en souterrain «pour ne pas déparer le site».

On sait aussi, par d'autres sources, que Val d'Isère, très importante station de montagne, site de l'Espace Killy, l'un des plus vastes domaines skiables européens, est désormais équipée pour recevoir séminaires, réunions d'affaires et congrès depuis la

construction, pour les Jeux Olympiques de 1992, du centre Henri-Oreiller: cinq salles de réunion de 12 à 170 places en lumière naturelle (fenêtres occultables), auditorium de 300 places, espace scénique ouvert sur le paysage, traduction simultanée à l'infra-rouge, salle de sport de 650 mètres carrés transformable en salle d'exposition ou de réception, service d'accueil, etc.

Le Grand Louvre lui-même, qui sera le clou de 1994 après son inauguration officielle le 18 novembre prochain, apportera égale-

ment sa contribution. En effet, 22 000 nouveaux mètres carrés, où logeaient jusqu'à présent des bureaux du ministère des Finances, rue de Rivoli, porteront à 60 000 mètres carrés la surface consacrée aux expositions de ce qui deviendra alors le plus grand musée du monde.

L'une de ses nouvelles parties, le Carrefour du Louvre, sera dotée de salles de réunion qui seront certes recherchées, vu le prestige des lieux, par nombre gens d'affaires de Paris, du reste de la France et de l'étranger.

Réalignements en France

TOURISME D'AFFAIRES

NOMINATION



Monsieur Jean-Guy Paquet, président du Conseil d'administration du Musée du Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur John R. Porter au poste de directeur général du Musée du Québec.

Monsieur Porter était jusqu'à récemment conservateur en chef au Musée des beaux-arts de Montréal et professeur titulaire à l'Université Laval. Il possède une vaste expérience du domaine des musées, y ayant œuvré à plusieurs titres depuis son entrée à la Galerie nationale du Canada en 1972.

Détenteur d'un doctorat en histoire de l'art de l'Université de Montréal, monsieur Porter est l'auteur de nombreuses publications qui ont notamment contribué à faire connaître le Musée du Québec et ses collections.



MUSÉE DU QUÉBEC

1, avenue Wolfe-Montcalm
Parc des Champs-de-Bataille,
Québec (Québec) G1R 5H5

POUR OBTENIR
DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS DE QUALITÉ,
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU JOURNAL

LE DEVOIR
985-3399

Trente Mercedes 1993 à vendre. Toutes du même propriétaire.

La vente Mercedes-Benz des voitures de direction

Ce propriétaire, c'est Mercedes-Benz.

L'occasion: la vente des Mercedes conduites par notre personnel de direction.

Elle n'a lieu qu'une fois par an, lorsque nous récompensons nos cadres en leur enlevant leur nouvelle voiture. Nous offrons alors ces modèles des Classes 190, 300 et S au public.

Chaque voiture a été parcimonieusement conduite par un cadre de

chez Mercedes. (Elles ont peu roulé; certaines ont moins de 1000 km.)

Chacune a été méticuleusement soignée et entretenue. C'est pourquoi elles bénéficient toutes du restant de la garantie d'usine, sans que vous ayez à payer le prix d'origine.

En fait, vous pouvez acquérir ces Mercedes pour un prix considérablement inférieur à celui qui figurait sur

l'étiquette.

Voyez vite un concessionnaire Mercedes-Benz agréé pour obtenir la liste détaillée de ces modèles.

N'attendez pas, il n'y en a que trente! Vraiment peu pour un pays aussi grand que le nôtre.



Mercedes-Benz.

Automobile Chicoine Inc.
855, rue Johnson
Ste-Hyacinthe
875-3999
771-2305 extérieur

Auto Classique de Laval Inc.
2500 boul. Curé-Labelle
Chomedey, Laval
681-2500
856-2929

Automobile Silver Star
7800 boul. Décarie
Montréal
735-3581

**Automobile Silver Star
Rive-Sud Inc.**
845 boul. Taschereau
Brossard
879-9253

É D I T O R I A L

La Caisse, en bonne santé

Gilles Lesage

De façon périodique, la Caisse de dépôt et placement du Québec est sur la sellette. Un jour, on l'accuse de prendre des risques inutiles et de dilapider le «bas de laine» des Québécois. Le lendemain, au contraire, on prétend qu'elle est trop timide et conservatrice, de sorte que le rendement de ses placements est faible. Pour certains, la grosse Caisse est quasiment une puissance dirigeante et aveugle, un État dans l'État qui intervient massivement, à tort et à travers. Pour d'autres, c'est la marionnette du gouvernement québécois, qui lui fait jouer un rôle politique néfaste et dangereux.

D'habitude, toutefois, ces critiques plus ou moins acerbes et justifiées se font prudemment ou sous le sceau de l'anonymat. L'emprise de la Caisse est tellement énorme, ses tentacules si longues et profondes, qu'à peu près personne ne se risque à l'affronter publiquement. Qu'un ancien gestionnaire ose l'attaquer visière levée, c'est en soi un exploit. C'est ce que M. Pierre Arbour fait en publiant, ces jours-ci, *Québec Inc. ou la tentation du dirigisme*, auquel le magazine *L'actualité* donne la vedette ce mois-ci. LE DEVOIR a aussi publié, samedi dernier, une entrevue avec l'auteur du réquisitoire contre l'intervention étatique dans l'économie.

Dès son lancement, il y a près de 30 ans, la Caisse avait deux missions spécifiques: faire fructifier au maximum les économies des Québécois, en vue d'assurer le meilleur rendement à leurs rentes futures; contribuer au développement économique du Québec.

Selon le premier ministre Jean Lesage, la Caisse était même «appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec». Le premier objectif évoque surtout le rôle de fiduciaire avisé et de gestionnaire prudent; le second fait appel à des attributs qui sont davantage le lot d'un investisseur: le premier agit en bon père de famille — selon la formule antique — avec des placements à toute épreuve; le deuxième ajoute à ses «blue chips» un élément de risque et d'impondérable.

En gros, selon M. Arbour et le dossier de *L'actualité*, les treize premières années de la Caisse auraient été saines et fructueuses. Après le départ de ce gestionnaire et l'arrivée de M. Jean Campeau à la direction pour dix ans, la Caisse aurait dilapidé 1,5 milliard\$, soit 5% de l'actif actuel, dans des «aventures politiques et des ego trips», les plus dommageables étant Steinberg, Dompier et Noranda (Brascade Ressources). L'iconoclaste n'y va pas de main morte. Libéraux et péquistes auraient utilisé la Caisse pour faire des placements de nature essentiellement politique; M. Campeau l'aurait utilisée pour créer une économie francophone, avec l'aide de «warriors» rêvant de conquérir des bastions anglophones.

À l'en croire, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes avant 1980; depuis, tout ne serait que désastre, médiocrité et amateurisme. Comme par hasard, le livre et le dossier paraissent peu après que M. Campeau eût adhéré au PQ et annoncé sa candidature dans Ahuntsic. Une «job de bras»? On incline à partager cet avis de Georges Angers, chroniqueur économique au journal *Le Soleil*.

Chose certaine, l'ex-employé et le magazine noircissent tellement le tableau qu'ils ratent la cible. À force de mettre en relief seulement les mauvaises transactions de la Caisse — ce qui est très facile, évidemment, après coup — ils oublient que sa performance générale est plus qu'honorable et respectable; dans l'ensemble, son rendement se compare avantageusement à celui de sociétés similaires.

Il est facile de pointer du doigt M. Campeau et ses accointances nationalistes, mais il faut prendre en compte d'autres éléments pour lui rendre justice. Par exemple, sa dernière année à la Caisse, 1989, fut la meilleure. Quant à dénoncer des erreurs et des pertes que tous déplorent, pourquoi ne pas

mentionner aussi des interventions fort fructueuses: par exemple, le four de Steinberg est compensé, en quelque sorte, par des gains équivalents chez Québecor. Les placements chez Vidéotron ne sont pas non plus en perte. On pourrait allonger la liste, à la condition de ne pas prendre une demi-douzaine de taches noires pour l'ensemble de la vaste fresque.

Qu'il y ait eu des erreurs, nul ne le conteste; des bavures même, c'est bien possible. Aucune entreprise ou société de quelque envergure n'est à l'abri des calamités, encore moins de la concurrence, de la conjoncture et des vicissitudes du marché.

Mais de là à prétendre que quelques dizaines d'administrateurs aventureux se sont payé un «power trip» au détriment des Québécois, il y a une marge que l'on ne saurait franchir, à moins de preuves accablantes. Autrement, on fait dans le pamphlet et la polémique, voire dans le règlement de comptes. Ce

n'est pas interdit, ça fait même du bien à ceux qui s'y complaisent, mais ça ne fait ni avancer le débat ni inciter les gestionnaires en cause à jouer leur rôle avec plus de rigueur et d'efficacité.

Quand on
la regarde, on
se désole; quand
on la compare,
on se console...

Avec plus de 41 milliards\$ d'actifs — l'équivalent du budget annuel du gouvernement du Québec — en moins de 30 ans, la Caisse a rempli sa mission de façon honorable et n'a pas démerité de ses déposants, de leurs rentiers et futurs rentiers. Elle a pris une ampleur telle qu'on la respecte, la craint et la dénonce tout à la fois. Au point qu'aussi bien au Québec qu'à l'extérieur, on tente périodiquement de la gêner dans ses initiatives ou de la réduire à une taille plus modeste. Qu'il s'agisse de la tentative épisodique de la scinder en deux ou plusieurs sociétés, ou du projet de loi S-31 de sinistre mémoire pour freiner son expansion, l'objectif non avoué est le même: les Québécois sont nés pour un petit pain et ne devraient pas se prendre pour d'autres; qu'ils se contentent d'affaires à leur mesure et peu dérangeantes. Même si, faut-il le rappeler, la «grosse» Caisse québécoise n'est qu'une bien petite entreprise à l'échelle nord-américaine, minuscule sur le plan mondial.

Que la Caisse ne se soit pas contentée de son rôle premier de fiduciaire et de gestionnaire, il faut s'en réjouir. Car, en diversifiant ses placements, en participant puissamment comme elle l'a fait au dynamisme économique du Québec, son influence a été énormément bénéfique. Pionnière, elle a pris des risques, certes, avec les inévitables ratés, mais qui peut décemment lui reprocher de faire en sorte que le Québec passe de locataire à propriétaire? C'est sur le moyen et le long terme qu'il faut l'évaluer et la juger. Et sur ce plan, peut-on imaginer ce que serait le Québec d'aujourd'hui et de demain sans l'apport irremplaçable de la Caisse?

La moindre entreprise a ses lacunes et faiblesses, ses canards boiteux. Qu'il faille y remédier avec diligence, nul ne le conteste. Que la Caisse ait besoin d'une mise au point, d'un bilan de santé, en quelque sorte, c'est l'évidence même. Mais ce n'est pas vrai qu'elle est trop forte et puissante, au point qu'il faille la mettre au pas, la fractionner ou la museler. Le débat public qui s'amorce devrait, au contraire, amener une mutation harmonieuse vers la maturité, sans retour nostalgique aux décennies écoulées. Même le meilleur chef de famille ne peut éviter les risques en gérant le «bas de laine»...

L E T T R E S

La Slovénie nous attend

En qualité de Néo-Canadien, ainsi que de citoyen de la République de Slovénie, je proteste vigoureusement contre l'article intitulé «Profession: chef de guerre en Bosnie» (LE DEVOIR, 13 août) et ses «horreurs de la guerre quotidienne en Slovénie, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine».

Vous mettez mon pays, la Slovénie, dans le même panier que la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Pour votre information, la Slovénie a déclaré son indépendance le 25 juin 1991, après la décision prise par le peuple slovène, par référendum, en avril 1990; 93% de la population slovène a voté pour la séparation d'avec l'ex-Yougoslavie.

Suite à la déclaration d'indépendance du 25 juin 1991, la Slovénie a été attaquée par l'armée yougoslave et après seulement 10 jours de guerre, l'armée slovène a repoussé l'ennemi; donc, depuis le 6 juillet 1991, la paix règne dans ce pays.

Depuis ce jour, la Slovénie est souveraine avec sa propre armée, son corps policier et son gouvernement. Ce pays est maintenant à revitaliser son économie et son industrie touristique.

Comme telle, la Slovénie n'est pas

impliquée dans la guerre actuelle en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Le Canada a été un des premiers pays au monde à reconnaître sa souveraineté et l'ambassade slovène y a ouvert ses portes en mai 1993.

La Slovénie «en paix» attend à bras ouverts les touristes québécois, pour qu'ils puissent jouir de sa beauté naturelle et de la chaleureuse hospitalité de ses gens.

Vladimir Urbanc
Juge de paix
Montréal, 17 août 1993

Combien de fonctionnaires?

Le 25 août dernier, LE DEVOIR a fait paraître un article selon lequel le nombre de fonctionnaires fédéraux avait augmenté de 14 000 au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 1993.

Cette affirmation est erronée et tellement loin de la vérité que j'ai cru bon de rétablir les faits.

En réalité, le nombre de fonctionnaires a diminué de presque 2500, ou 1 %, de mars 1992 à mars 1993, passant de 242 958 à 240 462.

Bien entendu, les chiffres portant sur l'emploi varient d'un mois à l'autre, selon des facteurs saisonniers et d'autres facteurs tels que le traitement des déclarations d'impôt

sur le revenu. Les chiffres pour la période allant de décembre 1991 à décembre 1992 montraient une augmentation de 1000 employés, soit moins de un demi de 1 %.

L'article faisait appel à des données sur les comptes de paye pour mesurer la croissance dans la fonction publique fédérale.

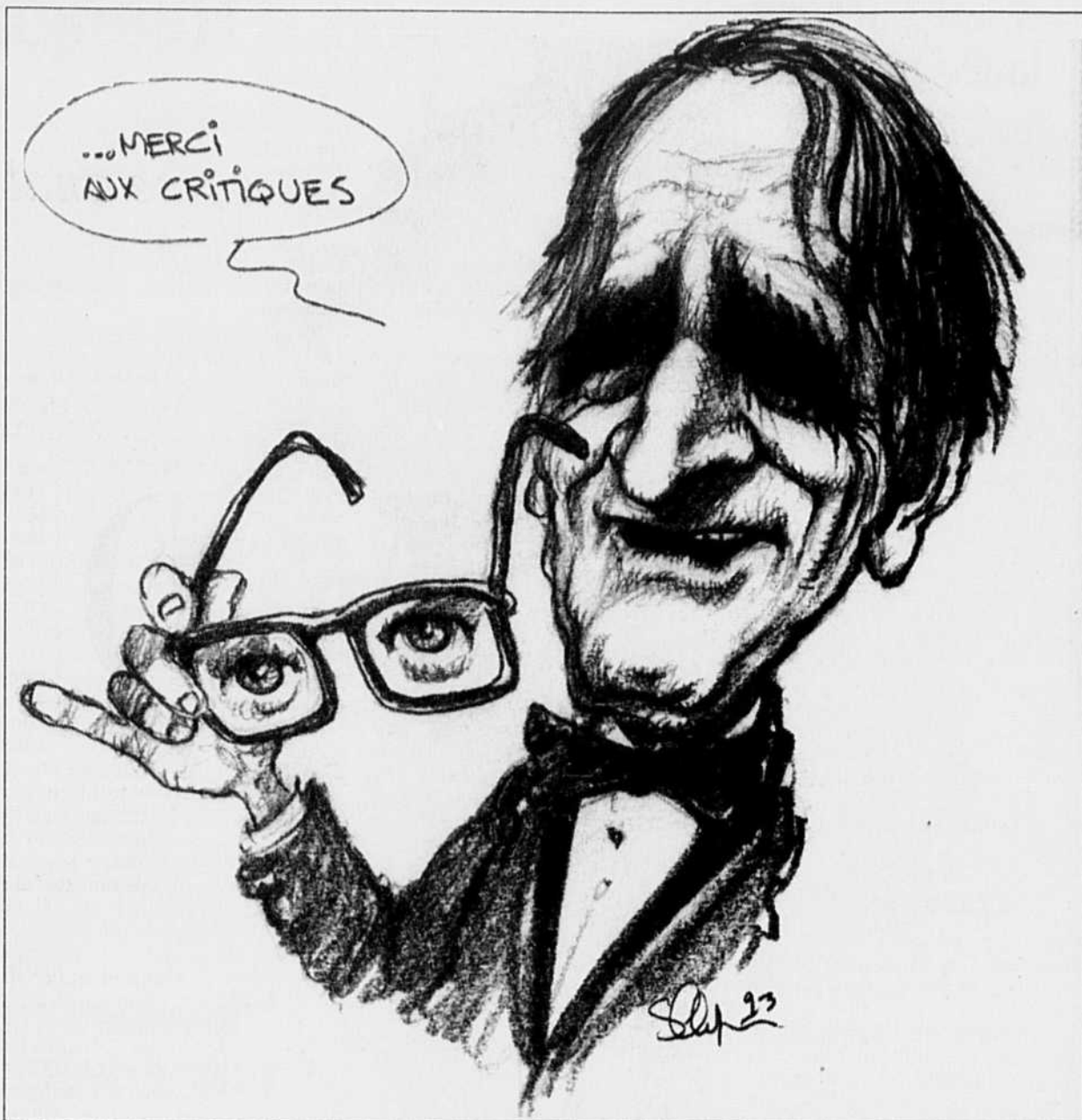
Le système de comptes de paye n'est pas conçu pour calculer le nombre d'employés fédéraux puisqu'il englobe des employés qui ne font pas partie de la fonction publique, tels que les employés des sociétés d'État.

Par ailleurs, les données sur les comptes de paye varient d'une année à l'autre, selon que telle ou telle société d'État demande à Services gouvernementaux Canada de traiter, en tout ou en partie, sa liste de paye.

En utilisant le mauvais système de mesure pour évaluer la taille de la fonction publique, le journaliste en est arrivé à de fausses conclusions, induisant les lecteurs en erreur.

Jim Edwards
Ottawa, 27 août 1993

NDLR: L'article, fourni au DEVOIR par l'Agence Presse Canadienne, a été rédigé à partir d'une compilation remise aux médias par le nouveau ministère fédéral des Services gouvernementaux.



André Belleau



NAÏM
KATTAN

Il était colossal. Grand, fort, une voix qui portait. Quand on le connaissait on repoussait cette image. Les apparences étaient trompeuses. Car, oui, il avait un rire d'enfant, un regard fureteur, candide, facilement surpris. La voix forte correspondait au corps. Et quand on le connaissait un peu plus, un peu mieux, on se disait qu'après tout, les apparences n'étaient pas tellement trompeuses. Le regard de cet homme colossal ne prenait son air naïf que parce qu'il fouillait, qu'il scrutait, qu'il pénétrait. Certes, le point de départ était l'innocence, une quête de pureté qui avait l'épaisseur, la dimension d'une sensualité acceptée, assumée, intégrée à l'être.

Pendant des années, j'ai fréquenté André Belleau de loin en loin et il y avait dans nos rencontres, me semblait-il, un aspect mondain qui, chez André était une forme de convivialité, une invitation à la fête. Puis, un heureux hasard a voulu que Jean-Guy Pilon, directeur des émissions culturelles de Radio-Canada nous demande d'animer à deux, une fois l'an, une émission de deux heures ou l'on ferait le bilan de l'année culturelle au Québec.

Nous nous réunissions tous les mois pour faire le bilan des manifestations culturelles et, sous l'œil vigilant et amusé du réalisateur Yves Lapierre, le débat s'engageait. Cela a duré plusieurs années. Que de joies, que d'exaltations!

L'émission était devenue le prétexte d'un duel d'amitié. Nous vivions les manifestations culturelles et artistiques dans le dialogue, la controverse, l'échange. Assistais-je à un spectacle? L'émission était un roman? Q'en penserait André? me demandais-je. Déjà je lui répondais, j'attendais ses objections. Je souriais intérieurement en prévoyant ses réactions à des provocations mûrement calculées, car le dialogue était aussi intérieur. Souvent, André me disait qu'il en était ainsi pour lui aussi, qu'il attendait impatiemment nos rencontres.

Il avait un immense appétit. En dépit de sa corpulence, il ne mangeait pas plus que moi. Son véritable appétit était ailleurs et il était insatiable, perpétuellement en éveil. Nous confrontions nos démarches et nous finissions par nous rejoindre en empruntant des voies différentes. Les lectures les plus savantes le ramenaient toujours à un réel vécu, au quotidien. Bakhtine lui permettait d'expliquer le goût de la fête chez les Québécois et Rabelais le conduisait à la rencontre chez le paysan canadien-français de la connaissance et de la gouaille, du grouillement, du débordement du réel et de la liberté vis-à-vis les normes de bienséance que l'on confond souvent avec la vulgarité.

Il ne cherchait pas des références pour se conforter dans un égocentrisme facile, ni pour affirmer une incertaine appartenance. Non. Il élargissait le local, le quotidien, le familier et leur donnait leur pleine dimension dans l'espace et le temps. Que je sois venu de loin était, pour lui, une aubaine. J'apportais une autre expérience des lieux et des saisons et cela mettait à l'épreuve la sienne et nous vivions l'ici et le maintenant. Cela donnait aux manifestations que nous retenions leur véritable et ample dimension.

En quête d'universel, André le trouvait dans le concret, le présent, le quotidien. Lui aussi faisait souvent exprès pour me provoquer et quand il réussissait, il arborait son sourire doux, ce sourire d'enfant et d'homme immémorial dont la sages-

se avait traversé toutes les épreuves. Car en me provoquant, il s'éprouvait lui-même, exacerbant ses doutes, ses interrogations afin de les apaiser sans les taire.

Souvent nous échappions à la fonction, et oubliant le programme, André m'entretenait de la Bible sachant, qu'en me mettant sur cette piste, je serais intarissable. Yves Lapierre nous rappelait alors doucement à l'ordre. Et nous reprenions plus tard, dans le parc de stationnement, le dialogue.

Lecteur de Lukacs, il me faisait, à plusieurs reprises, raconter ma visite au philosophe dans son appartement à Budapest. J'aurais bien voulu mythifier cette rencontre, ne fût-ce que pour lui faire plaisir mais je décelais le véritable souci d'André. La lecture du philosophe qu'il enseignait le laissait sur sa faim. Les derniers écrits ne le satisfaisaient pas. Peut-être m'avait-il confié une clef, un supplément de réponse. Malheureusement, je ne détenais pas le secret qui aurait apaisé son inquiétude.

S'il pouvait jongler avec les idées abstraites et les concepts, André ne parvenait pas à contrôler ses impulsions ou à masquer ses goûts souvent contradictoires. Heureusement et il ne cherchait nullement à le faire d'ailleurs.

J'en ai eu une fois une démonstration brutale. J'avais suggéré une personne parmi les invités de notre émission. : «Ce sera ton invité», me dit-il. Il cherchait à être calme, quasi affectueux. «Tu me permettras alors de quitter le studio, je ne peux pas me trouver sous le même toit que cette personne. » Au début je ne comprenais pas et je reculais volontiers étant sûr qu'André avait une raison valable et que le moment venu il me l'exposerait. Il ne s'était jamais expliqué. En fait j'étais content. Ainsi, André était aussi un homme de passion.

Des années après sa mort, il m'arrive souvent de me demander ce qu'il persérait de tel livre, de tel film. Il y a, heureusement des dialogues, qui se poursuivent à l'infini.

À P R O P O S

... des Verts en France

Mouvement associatif d'abord, mouvement politique par nécessité créé de la base, le Parti des Verts n'est toujours pas un parti comme les autres, même s'il tend à se rapprocher peu à peu de la norme des partis politiques.

Pour mieux se prémunir contre la tendance de toutes les grandes organisations à se transformer en oligarchies plus ou moins autoritaires, les Verts limitent fortement le pouvoir de leur centre national au profit de leurs organisations régionales, et divisent systématiquement les honneurs et les pouvoirs à leur tête.

Les Verts n'ont ainsi ni président, ni secrétaire général; ils ne se reconnaissent pas de leader et parta-

gent entre quatre porte-parole théoriquement égaux — deux hommes, deux femmes — le droit d'exprimer leur point de vue à condition que trois de ces quatre porte-parole soient d'accord sur l'opportunité et le contenu de la prise de parole...

Autrefois, les Verts changeaient de candidat à chaque élection nationale personnalisée. Depuis 1988, cependant, ils se sont donné un leader de fait avec Antoine Waechter, qui les a représentés à l'élection présidentielle de 1988 puis aux élections européennes, comme tête de liste, en 1989.

Les Partis politiques en France, Jean Charlot, Ministère des Affaires étrangères de France.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Drôle de guerre

Une analogie avec la guerre pour une attaque en règle contre Alliance Québec concernant ses trois coups de canon au PQ

ROBERT J. KEATON

Président
Alliance Québec

Dans son éditorial intitulé «Feu le fair-play» (LE DEVOIR, 25 août 1993), Lise Bissonnette fait une analogie avec la guerre pour lancer une attaque en règle contre Alliance Québec concernant ses «trois coups de canon» envoyés au Parti québécois et à sa politique adoptée récemment au sujet de la minorité d'expression anglaise du Québec. Elle invoque une lettre publique d'Alliance Québec à Jacques Parizeau, dans laquelle l'Alliance critiquait vertement l'écart énorme entre les promesses du PQ et ses réalisations.

Mme Bissonnette fait flèche de tout bois et attaque de front Alliance Québec, laissant supposer que l'organisme est maintenant contrôlé par une «faction radicale» qui s'acharne à chercher «l'intensification de la guerre» par une stratégie de «jusqu'au-boutisme».

Dans les 24 heures qui ont suivi ce message lapidaire, LE DEVOIR a sans nul doute fait appel à des renforts oubliés derrière les lignes ennemies, comme le représentant de la cinquième colonne Richard Holden (député péquiste, anciennement du Parti Égalité) et l'agent double Gordon Atkinson (député du Parti Égalité, qui cherche actuellement une nomination d'officier au combat (?)). Ces derniers ont tenté de susciter la confusion dans les rangs («la bisbille éclate chez les anglophones», LE DEVOIR, 26 août) en affirmant que le président d'Alliance Québec est «(...) déconnecté» et qu'on essaie «(...) d'enflammer l'une ou l'autre des deux communautés».

Précisons que cette analogie est celle de Mme Bissonnette et n'est pas le fruit de notre esprit. C'est Mme Bissonnette qui a choisi de recourir à ces comparaisons avec la guerre, pas nous. Alliance Québec ne partait pas en guerre, lors du Conseil national. L'Alliance cherchait simplement quelque chose de nouveau, de la part du PQ. Elle ne l'a pas obtenu.

Depuis deux ans, nous avons essayé d'obtenir de M. Parizeau et de son parti qu'ils comprennent les demandes des Québécois d'expression anglaise à l'égard du gouverne-

ment de leur province — qu'il soit libéral, péquiste ou autre — afin de reconstruire notre communauté pour qu'elle soit sécurisante, dynamique et épanouie, au sein de la société québécoise. J'ai énoncé ces conditions de façon claire et ouverte lors d'un Conseil national du PQ, il y a deux ans. À l'occasion d'une rencontre avec M. Parizeau, au printemps dernier, nous sommes revenus sur ces questions. Et lors des discussions menant à l'adoption de la loi 86, Alliance Québec a renoncé au caucus à deux reprises.

Le message que nous avons proposé à ces occasions n'était pas celui d'une faction radicale exacerbée, selon les termes employés par Mme Bissonnette. C'était un message de modération.

Oui, avec le temps, ce message se transmet avec un sentiment croissant d'impatience et de frustration. Le PQ n'a jamais (tout comme il y a quelques jours) fait preuve d'une intention sincère de se concerter en matière linguistique. Les paroles semblent commencer à être plus optimistes, mais ce sont en fait les actes qui portent.

Pensons seulement au passé: nous voyons pourquoi Mme Bissonnette aurait aimé que nous nous réjouissions d'une nouvelle politique du PQ qui offre peu de contenu, peu de garanties et un appui à tout le moins faible de la part des militants.

Oui, nous sommes impatients. Nous avons commencé à devenir impatients lorsque l'idée de cette politique a émergé. Le PQ mettrait sur pied un groupe de travail, présidé par une députée et le vice-président du parti, renommés pour leur façon généreuse d'aborder les questions linguistiques. Le groupe de travail serait ensuite lié par la prémisse irresponsable à l'effet que le PQ n'étudierait que la place des anglophones dans un Québec indépendant. On peut se demander ce qui nous arrivera le jour du jugement dernier.

Pendant le mois précédant le «virage majeur» survenu il y a presque deux semaines, comme le dit Mme Bissonnette, le PQ avait une position différente et moins visionnaire, en matière linguistique.

Alors que la plupart des Québécois cherchaient des signes de changement dans le

domaine des restrictions linguistiques, M. Parizeau et le PQ essayaient désespérément de défaire la loi 86 et les améliorations considérables qu'elle comportait. Impatients, dites-vous? Sans nul doute. Alliance Québec n'a pas tardé à entrer dans l'arène et a souvent mené un dialogue qui commençait à exprimer un nouveau consensus.

Le PQ tentait de se faire entendre haut et fort, mais une série d'amendements ont été présentés, proposant une transition significative. L'interdiction, en vigueur depuis 15 ans, de l'utilisation d'autres langues que le français dans l'affichage commercial a été levée. Le PQ a voté contre.

Les municipalités et les établissements auraient de meilleures chances de conserver leur statut bilingue. Le PQ a voté contre. Les petites entreprises ne verraient pas alourdir le fardeau de la francisation.

Le PQ s'en est plaint. Des changements minimes seraient apportés au système d'éducation de façon à accroître l'accès à l'école anglaise. Le PQ a crié à la disparition et une fois de plus démontré qu'il ne bougerait pas d'un pouce sur la question de la survie du système scolaire anglais.

Alliance Québec ne partait pas en guerre lors du Conseil national. L'Alliance cherchait simplement du nouveau de la part du PQ. Elle ne l'a pas obtenu.

Un virage majeur? Quel virage? Quelle ouverture? À franchement parler, il n'est pas surprenant que nous éprouvions une «espèce de rage». Le PQ a réussi de justesse à proposer une politique équivoque sur les anglophones, qui a tout juste passé le cap d'un atelier. Cette politique maintenait qu'un gouvernement du PQ procéderait rapidement à l'abrogation du projet de loi 86. Et quand il s'est agi de la question de l'affichage, qui revêt une importance symbolique, le PQ a rapidement retiré une proposition bâclée, pour éluder la question au complet.

Un peu avant le Conseil, j'ai écrit dans LE DEVOIR que le PQ devrait faire mieux cette fois-ci. Et, devant le fait accompli, c'est ce qu'Alliance Québec a réitéré.

Non, Mme Bissonnette, les «garanties» offertes par le PQ lors du Conseil n'étaient pas «très raisonnables». Vous êtes peut-être prête à accorder au PQ votre approbation pour sa reconnaissance tardive et réticente de nos besoins. Mais, nous, nous continuerons à respecter des normes plus élevées.

Touchée, la corde sensible

Les intuitions de deux jeunes étudiants sur les suites de la Révolution tranquille ont provoqué une mini-panique chez ceux qui s'instituent nos maîtres à penser

JEAN-LUC MIGUÉ

École nationale d'administration publique

Il est maintenant manifeste que les intuitions de deux jeunes étudiants sur les suites de la Révolution tranquille (LE DEVOIR, 11 août 1993) ont touché une corde sensible. Une mini-panique s'est emparée de ceux qui s'instituent nos maîtres à penser. Les grands prêtres ne pardonnent pas facilement le sacrilège. De qualifier d'intuitions leur ébauche de critique sociale n'est pas amoindrir le mérite de ces étudiants. Au contraire, le procès systématique de la politisation associée à la Révolution tranquille est à peine amorcé. L'incontournable unanimité avec laquelle notre élite intellectuelle a bâti sa vision idyllique de cette période a interdit de pousser plus avant la critique, sauf à quelques marginaux. (Le sociologue Hubert Guindon chez les aînés avait déjà démasqué les assises bureaucratiques de la Révolution tranquille au moment où elle se taisait.)

Bilan de la Révolution tranquille

On sait dans ses grandes lignes ce que démontrera, s'il se fait jamais, le démontage méthodique de l'appareil orwellien mis en place depuis 30 ans. Le procès du monopole public de l'éducation et d'Hydro-Québec est déjà instruit. Les parents en ont hérité l'école de la médiocrité et le chômage, les contribuables et consommateurs d'électricité le gaspillage des ressources naturelles. Les salaires excessifs et la permanence sont allés aux protégés du monopole syndical et bureaucratique. En conséquence d'allocations arbitraires de fonds publics, les contribuables ont aussi fait les frais du détournement de milliards de dollars en faveur des privilégiés de Québec inc. Le tiraillement qui déchire traditionnellement la go-gauche entre l'anticapitalisme et le nationalisme s'est finalement soldé par la victoire du capitalisme d'État national, moins la concurrence. Les énormes pertes issues des réglementations sectorielles généralisées (agriculture, transport, communications, etc.) ne perdent leur caractère dramatique que lorsqu'on les compare au gaspillage que nous garantis la planification presque intégrale de nos vies personnelles et professionnelles.

Il s'ensuit que la rigidification du marché du travail, doublée d'une fiscalité écrasante qui élève le coût du travail aux employeurs, bloque la plupart des avenues aux jeunes et en général aux plus productifs. Au début des années 60, le plein emploi se définissait par un taux de chômage de 3 %. La statistique officielle le situe aujourd'hui entre 7 et 8 %. L'emploi à temps partiel a augmenté de 108 % entre 1975 et 1992, tandis que l'emploi à temps plein n'accusait qu'une maigre hausse de 23 %. La part relative du surtemps s'élève sans cesse dans le secteur industriel. Pourquoi ces tendances inquiétantes? Parce que les

contraintes réglementaires qui gonflent le coût de la main-d'œuvre ne lient pas l'employeur qui embauche à temps partiel ou en surtemps, ni bien sûr celui qui n'embauche pas du tout.

L'histoire des faits plutôt que de l'idéologie de la Révolution tranquille enseignera aussi que, comme phénomène protectionniste, la politique linguistique a servi à protéger l'élite managériale et professionnelle contre la concurrence non francophone et qu'ainsi elle a comprimé l'appel de main-d'œuvre chez les jeunes et les non-professionnels. C'est en matière d'État-providence que le bilan se révélera le plus lamentable. Fidèles au credo collectiviste universel, les missionnaires de la social-démocratie ont prétendu pouvoir redistribuer la richesse avant qu'elle ne soit produite. L'opération s'est même faite contre les éléments les plus productifs de la société. Or, plutôt que d'améliorer le sort des plus démunis et de favoriser l'atténuation des inégalités, le redistributionnisme du Welfare State, tout comme la réglementation du travail, s'est fait au profit de l'industrie de la pauvreté, c'est-à-dire en faveur des dispensateurs de services regroupés dans les monopoles syndicaux et bureaucratiques. L'État-providence a aussi amplifié le problème de la pauvreté en suscitant une vaste underclass de dépendants sociaux permanents.

Vision collectiviste du monde

Ce bilan négatif des 30 dernières années est incomplet. Ce qu'on peut d'ores et déjà identifier et évaluer, c'est la vision du monde qui sous-tend la pensée de ceux qui s'emploient depuis une génération à mythifier ces piètres résultats. L'illusion de la Révolution tranquille est le fait de la classe intellectualiste. Elle repose essentiellement sur la foi dans la politisation de la société, et sa conséquence indissociable, le redistributionnisme par la coercition d'État. Mais dans ses principes méthodologiques, elle découle d'une vision du monde totalement discréditée en analyse, et troublante en morale.

L'homme «sociologique» qu'on retrouve dans la conception collectiviste courante est un homme déterminé. Il est le produit exclusif de son environnement. Au sein de la société, il est comme l'abeille dans la ruche. Il ne fait pas de choix, il ne s'adapte pas. Son environnement ne fait pas que le contraindre, comme chez l'homme *oeconomicus*: il le détermine. La société impose le comportement individuel, non pas l'inverse. Il est incapable de régler ses choix sur les «opportunités» relatives qu'il se présente. Il est passif.

Aux antipodes de cette vision se retrouve l'homme que propose la méthodologie économique, l'approche des sciences sociales en général. Dans cette perspective, l'individu est le seul agent moteur de la vie collective. Il assume un rôle actif dans la poursuite de son bien-être. Il est un évaluateur qui pèse les alternatives dans le calcul des bénéfices et des coûts de ses actes, et choisit celle qui lui paraît la meilleure. Il n'est pas

une simple machine à calculer, cependant. Il maximise sous contraintes, dont celle de son information imparfaite dans un monde de rareté. Il réagit aux incitations qui se révèlent dans le prix monétaire et psychologique de ses options.

La contrepartie de cette vision de l'homme se retrouve dans la conception de la société. Si le postulat collectiviste de l'homme tient, l'individu n'est plus ni source de droit, ni d'action, ni de morale. Dans la perspective collectiviste de la société, l'individu n'existe pas, ni comme source de décision ni comme critère d'efficacité ou de justice. La société n'est pas le regroupement d'individus. Elle possède plutôt une âme distincte, une volonté abstraite, au-dessus des individus qui la composent. C'est la société animiste, dotée de qualités humaines, qui possède le pouvoir de faire des choix.

Le mal et l'injustice dans la société sont alors inhérents à l'ordre social capitaliste. Les disparités de revenus, d'occupations et d'éducation incarnent des injustices engendrées par la société. La recherche de l'épanouissement de soi, l'intérêt personnel, le mobile du profit n'appartiennent pas à la nature de l'homme aux prises avec la réalité de la rareté. Le mal est imposé à l'individu par le tout social, par la culture. Il disparaît, comme le *self-interest*, sous un ordre social nouveau. L'homme est malléable et perfectible. Le «bon sauvage» de Rousseau reprendra sa place après l'avènement du grand soir collectiviste.

Bien entendu, le corollaire politique universel dégagé par les adeptes de l'animisme social est que l'activisme et l'interventionnisme politiques sont la voie unique du progrès de ceux que le revenu défavorise, de ceux que la «représentation paritaire» n'inclut pas dans les occupations et les institutions désirables, ou qui, en général, souffrent de quelque désavantage visible.

Pour l'économiste, la société, qui s'identifie chez lui au marché, est l'aboutissement, non intentionnel, des actions individuelles. Les organisations politiques et sociales constituent des systèmes, involontaires sans doute, mais engendrés par les individus. Seuls agissent et choisissent des individus. La «main invisible» d'Adam Smith n'est pas conçue par l'homme, mais elle est le fruit involontaire des comportements de chacun.

Conception de l'homme, vision de l'État

C'est sur cette conception organique de l'homme et cette vue animiste de la collectivité que s'inscrit la vision rousseauiste courante de l'État, comme incarnation d'une volonté sociale abstraite. C'est la société, non les individus, qui possède une finalité. L'État devient le gardien, le garant, l'incarnation de la culture du tout social. Par quel processus s'élabore cette volonté collective et comment se transmet-elle au décideur public, à travers le mécanisme de scrutin ou autrement? La démarche collectiviste ne l'explique pas. Elle le postule.

La perspective animiste inspire, souvent in-

consciemment, le débat public sur le rôle de l'État en matière linguistique ou dans les autres domaines qu'il a envahis depuis la Révolution tranquille. Elle n'a pas de valeur analytique; elle n'explique rien ni des phénomènes sociaux importants ni des grades et petites options institutionnelles et politiques des gouvernements. En sciences sociales, on range cette approche dans la catégorie des pseudo-sciences au même titre que l'astrologie, la parapsychologie et les autres sciences occultes. Le choix entre les deux approches n'est donc pas idéologique. La conception économique de l'homme, de la société et de l'État prédit des résultats substantivement différents de l'approche collectiviste. Les adeptes de chacune des deux écoles ne sauraient avoir tous raison.

La place de l'État

Les implications politiques de l'une et de l'autre se distinguent aussi profondément. Ainsi, en matière linguistique, la perspective animiste ne saurait expliquer que la population québécoise veuille collectivement le protectionnisme et que les Québécois apprennent l'anglais tout aussi allégrement dans leurs décisions privées. C'est aussi le contraste entre les deux perspectives qui fonde l'opposition irréconciliable de leur position sur la place de l'État dans la société. Si l'État est le seul mécanisme d'organisation et d'intégration sociale par son pouvoir d'exprimer la volonté et l'intérêt supérieur de la collectivité, alors la prospérité et le bien-être social commandent l'alourdissement fiscal, l'élargissement des budgets publics et la multiplication des réglementations à toutes les facettes de la vie personnelle et professionnelle.

Aux antipodes de ce programme, si le commerce libre entre individus et organisations décentralisées, est seul capable de créer la richesse et le bien-être suivant les préceptes de la méthodologie économique, alors l'État minimal s'impose au profit du régime de récompenses et de sanctions qui laisse libre cours au dynamisme des décideurs décentralisés. Corollaires: minimisation du poids fiscal, surtout sur les plus productifs; compression des contraintes réglementaires sur la vie active des gens au profit de l'effort productif et de l'entrepreneuriat; surtout priorisation de la création de richesse et recul du redistributionnisme destructeur de richesse. En un mot, dépolitisation de la société.

On comprend que les bureaucrates et artisans de la mise en place de l'appareil législatif opposent une résistance farouche à cette collection de sacrilèges. Malgré le poids écrasant de la pensée reçue, tout espoir n'est pas interdit dans le reste de la population. La résistance à l'appesantisement fiscal et au micro-management de nos vies par l'État-providence s'éveille. L'élite intellectuelle et bureaucratique qui a conçu et bâti la machine reste à peu près seule à colporter l'illusion des années 60, de la foi en l'État.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale et métropolitaine : Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Year, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographe); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Ballarçon, Roland-Yves Carignan, Paul des Rivières, Marie-Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (livres); à l'information économique : Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutilleul, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava, LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avri, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Micheline Turgeon (maquette); Michèle Bouchard (secrétariat); Ghislaine Laflamme (réceptionniste), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Puroy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon, Christiane Vaillant, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ryeland, CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymond Guay (responsable du financement privé).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Zimbabwe P.Q.

Africain blanc du Pontiac, lithographe de la manière noire

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Raymond Sander-Regier a quitté le Zimbabwe à l'âge de 16 ans, peu de temps avant que Robert Mugabe ne prenne le pouvoir à Harare, à l'époque où son pays s'appelait encore la Rhodésie. Il retournerait bien y vivre aujourd'hui si le communisme ne lui paraissait pas tant au nez. Alors son africanité, qui est celle d'un Africain blanc, il la traîne partout avec lui sous la forme de lithographies qu'il accroche aux murs de sa petite maison blanche, plantée entre un rang pous-siéreux et un champ délavé par le soleil et le vent du Pontiac.

Le Pontiac, région isolée de l'Ontario où il a posé ses valises il y a quatre ans en compagnie de sa femme qui, elle, travaille à la ville, lui fait penser à ses plaines natales. C'est que la vie de ce jeune et talentueux lithographe de 34 ans respire la fatalité. Il ne peut pas se trouver là par hasard: son père est né en Saskatchewan, sa mère au Dakota du Sud. Raymond est venu au monde dans un coin reculé du nord-est du Zimbabwe, où ses pa-

rents, missionnaires protestants, s'occupent aujourd'hui d'un hôpital pour sidéens.

«Pour être libre, dit-il, il faut être isolé. Comme ça, je peux être moi-même. Je n'ai pas à me conformer, je n'ai de comptes à rendre à personne.» Derrière chez lui, il a fait un jardin, parce que «nous ne faisons pas confiance à la bouffe des supermarchés». Il se veut le plus autarcique possible. Idéaliste? «Si je suis idéaliste, c'est que la réalité nous y a forcés.»

Entre son «évasion» de l'ex-Rhodésie, qu'il dit avoir fuie pour échapper au service militaire, et sa tanière ponticoise, il y a eu des études en éducation religieuse, en philosophie, en beaux-arts, et un séjour de deux ans en France à l'emploi d'un centre de recherche en humanisme où il a appris le français.

Sa lithographie, qu'il fabrique dans son petit atelier adjacent à la maison, sur une vieille presse chilienne datant du début du siècle, est à l'image de son africanité blanche et déracinée. Les pièces s'intitulent *Transition* ou *Divided Loyalties*. Ses personnages, par exemple, ont les traits négroïdes,



lithographie n'est ni réaliste ni abstraite. Il lui arrive aussi de pratiquer la manière noire, un procédé lithographique qui consiste à imprimer l'œuvre sur fond noir.

Africain blanc à l'occasionnelle manière noire, donc, il ne pratique son art que l'hiver, sous la neige, religieusement, cinq jours par semaine. L'été, il fait la sieste à l'heure du midi et s'occupe du jardin.

On lui dit qu'il devrait sortir de son isolement, contacter d'autres artistes. «Un artiste n'est pas un commerçant», dit-il. Ce dont lui fait grief David Vincent Mercer, né à Montebello, qui considère Raymond comme l'un des artistes les plus doués qu'il connaisse. Mercer, l'un des dix peintres animaliers les mieux cotés au Canada, vient

d'ouvrir une galerie d'art à Campbell's Bay, la seule qui existe dans le Pontiac.

«On peut venir se cacher ici. Je connais un sculpteur dont je ne peux pas dire le nom, qui s'est installé juste en face, sur l'Île-du-Grand-Calumet.» Le Pontiac a la particularité d'être reculé sans vraiment l'être. Le coût de la vie y est peu élevé, mais la proximité de la région d'Ottawa, grassement subventionnée sur le plan culturel, fait du Pontiac un utile et peu coûteux port d'attache pour les artistes. «Ici, dit Mercer, la culture est développée par des gens qui viennent de l'extérieur.» Le problème, toujours le même, c'est que les Ponticois habitent une région frontalière qui n'appartient ni tout à fait au Québec ni tout à fait à l'Ontario. Le Pontiac vit, comme Raymond Sander-Regier, une crise d'identité permanente. Il y a quelque temps, Mercer a déposé une demande de bourse auprès du gouvernement québécois. Pour se faire répondre par un fonctionnaire de Québec que «nous ne versons pas de subventions à des Ontariens».

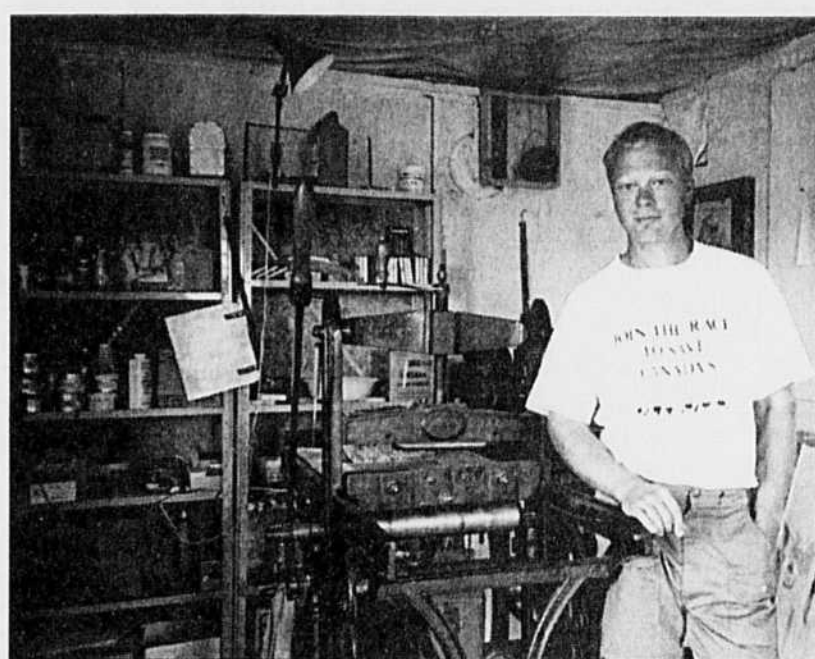


PHOTO GUY TAILLEFER
Né au Zimbabwe, Raymond Sander-Regier a trouvé la liberté dans l'isolement de la région de Pontiac. On le voit ici dans son petit atelier de lithographie, adjacent à sa maison.

ALERTE Tout est prêt

SUITE DE LA PAGE 1

Jean Chrétien, comme chef libéral, joue sa tête politique et le NPD de Audrey McLaughlin, sa survie comme force sur la scène fédérale.

Quant au Bloc québécois de Lucien Bouchard et au Parti réformiste de Preston Manning, ils jouent carrément à quille ou double. Si les sondages leur permettent d'espérer de bousculer l'équation politique canadienne, une piètre performance pourrait les rayer définitivement de la carte.

Depuis une semaine, le déclenchement d'une élection pour le 25 octobre fait largement figure de formalité, puisqu'au-delà de cette date, la liste électorale dressée hors Québec lors du référendum de l'an dernier sera périmée. La dresser de nouveau entraînerait des dépenses supplémentaires d'une quinzaine de millions de dollars.

Ce sont donc des partis bien installés sur les blocs de départ qui attendent avec plus ou moins d'impatience le signal de Mme Campbell. De façon générale, le script de leur première semaine de campagne est déjà ébauché.

Ainsi, au cours des heures qui suivront le déclenchement de l'élection, les deux principaux partis d'opposition ont l'intention de mettre leurs avions de campagne en marche et leurs chefs sur la route. Exception faite de Preston Manning, tous les chefs fédéraux ont l'intention de faire escale au Québec tôt dans la campagne.

Kim Campbell prendra la direction de l'Ontario, en autobus sitôt les élections déclenchées. Avec 99 sièges dans la balance et un fort penchant pour les libéraux, la province voisine verra d'ailleurs souvent la chef conservatrice au fil de la campagne. Au Québec, Kim Campbell lancera sa campagne dimanche lors d'un événement à grand déploiement à Montréal auquel sont conviés tous ses candidats québécois.

Jean Chrétien quittera également la capitale fédérale

en direction de l'est du pays pour une première tranche de tournée d'une semaine, le jour même du déclenchement. Il aurait l'intention de passer un quart de sa campagne au Québec, à commencer par son propre siège de Saint-Maurice où il devra faire bataille contre le Bloc québécois. Mais même si la campagne libérale démarre rapidement, son vrai lancement aura lieu vers le milieu de la semaine prochaine alors que le parti entend rendre publique l'ensemble de sa plate-forme électorale d'un seul coup.

Lucien Bouchard attendra quelques jours pour commencer une tournée électorale en règle.

Pour l'essentiel, elle se déroulera en autobus, sur le dernier de la caravane du NON du référendum de l'an dernier. Dès la première fin de semaine de la campagne, le chef du Bloc québécois fera campagne dans le château-fort nationaliste du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Audrey McLaughlin commencera sa campagne, à l'opposé de Jean Chrétien, dans l'ouest du pays. À la tête d'un NPD qui coule à pic dans les sondages, Audrey McLaughlin passera l'essentiel de son temps à défendre les acquis de son parti en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. La chef néo-démocrate fera cependant une courte visite au Québec pendant les premières semaines de campagne.

Preston Manning, finalement, partagera son temps presque exclusivement entre les Prairies, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

En fin de semaine, une entente est intervenue entre les réseaux de télévision et les principaux partis politiques en vue de la tenue de deux débats des chefs télévisés.

En principe, ces débats auront lieu pendant les premiers jours d'octobre. Ils serviront donc normalement de ligne de démarcation entre les premières semaines de la campagne et sa tranche finale et décisive.

FFM Notes discordantes

SUITE DE LA PAGE 1

saison contemporaine, côté collages et séparations, avec en prime un numéro de trois mecs en cavale, assez déso-pilant. Et même ceux qui ne prirent pas les films de Le-louch (moi) admettaient que le cru 93 du prolifique réalisateur français était bon, à cause du rythme trépidant, du naturel des comédiens, du parti-pris rigoureux fort sympathique qui changeait des gros films à message du type La Belle histoire que Lelouch avait signés dernièrement. Mais de là à lui octroyer le prix de mise en scène...

Le troublant et violent La Madre Muerta de l'Espagnol Juanma Bajo Ulloa remportait l'autre prix de mise en scène. On ne peut qu'applaudir ce choix judicieux, tant cette atmosphère inquiétante, ces images un peu surréelles, ces décors oppressants, ce flirt avec les zones noires de l'inconscient dans une intrigue de kidnapping et de meurtre révèlent une vraie griffe d'auteur.

Le prix de la critique et celui de la meilleure contribution artistique sont allés à Kalifornia, premier long métrage coup de poing de l'Américain Dominique Sena qui jetait en début de compétition tout le monde sur le dos, à cause de son urgence, de sa force, de sa violence quasi insupportable et du montage au poil sans un seul temps mort qui fit de cette histoire de meurtres en série doublée d'un road movie une des aventures les plus puissantes du festival.

Carrément incompréhensible est cette palme du meilleur scénario attribuée à The Heartbreak Kid de l'Australien Michael Jenkins, film gentil et sans étincelle au scénario plutôt long, mal ramassé. Mais ces palmarès comportent toujours leur part de mystère.

Le prix du public toutes catégories revenait à Il Lungo Silenzio de Von Trotta tandis que la palme du film canadien le plus populaire couronnait Le Sexe des étoiles de

Paule Baillargeon. Mais les films canadiens étaient bien peu nombreux au cours de ce festival.

Du côté des courts métrages, on ne peut qu'applaudir le choix de cette petite merveille espagnole intitulée Quién Mal Anda, Mal Acaba signée Carlos Sans. Une délicieuse histoire d'adultère racontée par les pieds des personnages. Le second prix allait à Le Trieur des Belges Philippe Boon et Laurent Brandebourger, autre bon choix. Cette historiote sur un maniaque du travail à la chaîne était vraiment désolante.

C'est avec Trois couleurs: film Bleu de Krzysztof Kieslowski que la 17e édition du Festival des films du monde se terminait hier soir au Théâtre Maisonneuve. Et disons-le: comme clôture, rien n'aurait pu être davantage réussi que ce film magnifique dans lequel Juliette Binoche campe la femme d'un grand compositeur qui vient de périr dans un accident d'auto. Le film est une ellipse, comme l'inimitable cinéaste polonais en a seul le secret, plein de non-dit, de suggéré, de percées de mystères sur les eaux desquelles le mysticisme de Kieslowski plane, tel qu'il planait sur La double vie de Véronique, en des zones plus éthérées, plus subtiles, toutefois.

On a eu droit à de grands moments cinématographiques: cette main qui court sur une partition, avant que la feuille ne soit broyée par la grue des éboueurs. Et ce jeu sobre et écorché de Juliette Binoche qui n'a jamais été si belle, si lumineuse. Bleu constitue aussi un hommage à la musique forte et lancinante composée par Zbigniew Preisner, avec des chœurs, des concertos nourris de trompettes, des instants de grâce capturés.

Il y a eu bien des notes discordantes durant ce festival, à la compétition si inégale. Mais le FFM avec ce si beau film Bleu clôturait sur l'accord parfait.

BOUCHER Alou était content

SUITE DE LA PAGE 1

estrades populaires.

«C'est une grande sensation de sentir tout le monde derrière soi. Ça donne un sursaut d'énergie...», a commenté Denis Boucher.

Après le match, Denis Boucher a admis que les applaudissements de la foule, les espoirs que les Montréalais mettaient en lui, avaient quelque peu perturbé sa concentration lorsqu'il a commencé ses tirs de réchauffement. «J'ai essayé de garder mes deux pieds sur terre. J'ai eu un peu de misère à me réchauffer aux débuts de la partie. Mais j'étais prêt au début du match», a-t-il dit.

Dès son premier lancer du match, Boucher a enregistré un retrait. Le premier frappeur des Rockies du Colorado, Eric Young, a été retiré sur un faible roulant. Après cinq lancers, Boucher avait retiré ses trois premiers frappeurs de la rencontre. «Ça m'a enlevé un peu de pression», a-t-il dit.

En deuxième manche, Larry Walker et Sean Berry ont donné une avance aux Expos en frappant chacun un circuit.

Un ancien des Expos, Andrés Galarraga est venu ternir la performance de Boucher. En quatrième manche, Galarraga a frappé un coup de circuit. C'était le seul point que devait accorder Boucher au cours des six manches qu'il a lancées.

En cinquième et en sixième manches, Denis Boucher a connu quelques difficultés. Felipe Alou a alors décidé de le retirer du match. «Je voulais lancer au moins cinq manches. J'ai lancé six manches... J'aurais aimé en lancer une septième. Mais Felipe m'a dit: c'est assez.»

«On a préféré le remplacer. Il avait fait du bon travail», a expliqué le gérant des Expos.

Après le retrait de Boucher, les Expos devaient perdre leur avance, puis revenir de l'arrière, avant d'enregistrer leur dixième

gain au cours des onze derniers matchs. C'est ce qui explique que Denis Boucher n'ait pu être crédité de la victoire.

Felipe Alou était content de la performance de son jeune lanceur. «Ce gars nous a montré qu'il n'avait peur de rien. Qu'il pouvait supporter une très forte pression», a-t-il commenté. «C'est malheureux qu'il n'ait pu remporter la victoire.»

Denis Boucher a commencé, hier, son vingtième match dans le baseball professionnel. Son premier match professionnel, il l'avait lancé dans l'uniforme des Blue Jays de Toronto, il y a deux ans.

Depuis son arrivée dans l'organisation des Expos, à la filiale d'Ottawa, il a conservé un dossier de 6-0.

Hier, Denis Boucher voulait prouver aux dirigeants des Expos qu'il méritait une place à Montréal. «Je voulais montrer aux Expos que je ne suis pas ici juste parce que je suis un petit Québécois mais aussi parce que je suis capable de lancer.»

Felipe Alou a refusé de spéculer sur l'avenir de Denis Boucher avec les Expos. «C'est un gars d'ici. Je connais beaucoup de partisans qui aimeraient le voir avec les Expos. Mais on verra...»

Boucher ne sait toujours pas s'il commencera un autre match d'ici la fin de la saison. Qu'il lance à nouveau ou non cette année, il devra surtout viser le camp d'entraînement des Expos du printemps prochain.

À la lumière de son après-midi d'hier, Denis Boucher garde espoir de porter l'uniforme des Expos l'an prochain.

«C'est ma troisième année que je bouge entre le AAA et les Liges Majeures. J'ai atteint plus de maturité. Si je peux lancer comme aujourd'hui toutes les fois, je ne vois pas de problème à pouvoir rester ici», a conclu Denis Boucher, toujours euphorique.

PROFESSEURS

Dissensions

SUITE DE LA PAGE 1

gel salarial de deux ans pour les employés gagnant plus de 28 000\$ par année, l'indexation au coût de la vie pour les autres, et une négociation ouverte pour la troisième année du contrat.

Mercredi dernier, le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a rejeté cette proposition dont il évaluait le coût pour les finances publiques à 80 millions\$.

Selon des sources internes à la FNEQ, les professeurs s'expliquent mal la décision de la CSN de se retirer du front commun.

En outre, plusieurs des enseignants, qui gagnent plus de 28 000 \$, ne souscrivent plus à l'idéologie selon laquelle les négociations permettent de réduire les écarts entre hauts et bas salaires, ce dont il font bien évidemment les frais.

La dissension a d'abord éclaté jeudi dernier lors d'un conseil fédéral de la FNEQ auquel participaient d'autres syndicats regroupant des chargés de cours des universités et des enseignants du secteur privé qui, eux, sont touchés différemment par la Loi 102.

Devant l'impossibilité d'obtenir un consensus parmi ses groupes, le conseil fédéral a dû ajourner ses travaux. La discussion s'est poursuivie le lendemain à l'intérieur du regroupement des 32 syndicats des professeurs de cégeps.

Ils ont adopté deux propositions visant en substance à retourner voir leurs partenaires de la CSN pour étudier la possibilité de réintégrer le front commun.

Paradoxalement, ils ont également affirmé leur opposition à toute économie ou récupération réalisée à même leurs conditions de travail, ce dont discute précisément le front commun.

Il était trop tôt hier pour mesurer l'appui que recevront ces propositions dans les syndicats locaux.

En cas de dissidence profonde avec la FNEQ, personne n'osait évoquer un possible ralliement à la Fédération autonome du collégial (FAC) qui, depuis quelques années, a ravi une quinzaine de syndicats de professeurs à la CSN.

Chose sûre, faisait-on valoir, les enseignants de la FNEQ surveillent d'un oeil attentif la capacité qu'aura la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) à négocier des ententes satisfaisantes pour les six syndicats de professeurs de cégeps qu'elle représente.

Entre temps, expliquait-on, le débat en cours à la FNEQ compliquera sérieusement la définition d'une position commune à la CSN qui doit refléter le consensus de ses fédérations oeuvrant dans le secteur public et parapublic.

Cherchez le français



PHOTO JACQUES NADEAU

LA BOUTIQUE STÉFANEL, située rue Sainte-Catherine, innove dans l'art de l'équilibre entre les langues. Dans la francophone Montréal, elle a tout de même réussi à trouver une petite place pour le français tout en bas de sa liste. Faut-il dire merci? Ou thank you?

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ
NUMÉRO SANS FRAIS

(514) 985-3344
(514) 985-3344
(514) 985-3399
1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
À 7H30 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355